

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1669

8 août 2007

SOMMAIRE

Abtimo S.A.	80111	Multi Opportunity Sicav	80104
Anasco Holding Company S.A.	80111	Paryseine (Lux 2) S.à r.l.	80108
Audhumla S.A.	80104	Pipe Investments Company S.A.	80109
Azurdiffusion S.A.	80110	Prentice S.A.	80105
Bureaucom Sàrl	80105	Protrust International S.A.	80098
Cabot Holding S.A.	80098	RBI GmbH	80097
Café Beim Jos Sàrl	80111	Real Estate Investor Fund 1 S.à r.l.	80112
Carrelages Durazzi S.à r.l.	80108	Rexam Pharma Development S.A.	80109
Cimabue Sicav	80101	ROUCOM Luxembourg S.A.	80110
Emco Luxembourg S.à r.l.	80109	RV2G Communications S.A.	80107
Eragon S.à r.l.	80099	Sambonnevoie S.A.	80112
Ermitage Holdings S.A.	80103	Santus S.A.	80100
Finzeta S.A.	80107	Socourfin S.A.	80103
Fraxinus S.A.	80102	Société Générale de l'Euro-Automobile	
FREO Financial & Real Estate Operations		S.A.	80111
S.à r.l.	80105	Socogip Holding S.A.	80106
Gallions Reach (Lux) S.à r.l.	80099	Sofadem Finances S.A.	80106
Immobilière de l'Europe S.A.	80102	Stork Acceptance S.A.	80066
L'Ounado Property S.A.	80100	Trizec 3 S.à r.l.	80102
Martain S.A.	80095	Trizec 4 S.à r.l.	80103
Michael Investments S.A.	80101	Troop S.à r.l.	80107
Morgan Stanley Sicav	80112		

Stork Acceptance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.722.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 1, a charitable trust established under the laws of Jersey, acting through its trustee, MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED established under the laws of Jersey with registered office at 28 Grenville Street, St. Hélier, Jersey;

represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy.

2. ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 2, a charitable trust established under the laws of Jersey, acting through its trustee, MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED established under the laws of Jersey with registered office at 28 Grenville Street, St. Hélier, Jersey;

represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy.

These proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Section 1 - General

Art. 1. Definitions. When used in these Articles, the following terms shall have the meanings set out below. In case identical defined terms are also contained in a resolution of the Board of Directors creating a Compartment, the definitions contained in such resolution of the Board of Directors shall prevail in respect of such Compartment and in case identical defined terms are also contained in an Issue Document, the definition contained such Issue Document shall prevail in respect of the Classes of Instruments to which such Issue Document relate.

Issue Document means an issue memorandum setting out the particular terms of Compartment Shares or Beneficiary Units or Conditions of Debt Instruments and the relevant Transaction Documents, as the case may be, issued by the Board of Directors within a specific Class of a specific Compartment.

Articles means the articles of incorporation of the Company, as amended or modified from time to time.

Assets means, in relation to a Compartment, the assets of such Compartment.

Authorised Capital means the authorised capital of the Company, referred to in Article 6 of the Articles, of an amount as determined from time to time by the general meeting of Shareholders.

Beneficiary Units means any beneficiary units (parts bénéficiaires), issued by the Company from time to time within a specific Class and in relation to a specific Compartment, and having the rights provided for in the Articles and in the relevant Issue Document.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks and foreign exchange markets settle payments and are open for general business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in Luxembourg and such other location as may be specified in the relevant Issue Document.

Calculation Agent means the relevant person specified as such in the relevant Issue Document.

Class means a class of Instruments issued in relation to a specific Compartment as set out in the relevant Issue Document, as the case may be.

Class Value means, in relation to any Class of Instruments, the part of the Compartment Value allocated or attributable to that Class.

Company Law the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Company means STORK ACCEPTANCE S.A.

Compartment means a distinct and segregated part of the assets and liabilities of the Company within the meaning of Article 5 of the Securitisation Law and to which Assets are allocated from time to time.

Compartment Shareholders means the holders of Compartment Shares from time to time.

Compartment Shares means any redeemable shares issued by the Company from time to time within a specific Class and in relation to a specific Compartment, and having the rights provided for in the relevant Issue Document.

Compartment Value means, in relation to a specific Compartment, the value as determined on any Valuation Date, of the Assets allocated or attributable to such Compartment after deduction of any claims of Transaction Parties (other than Instrumentsholders) relating to such Compartment.

Conditions means, in relation to any Class of Debt Instruments, the terms and conditions of such Debt Instruments as set out in the relevant Transaction Documents.

Custodian means the credit institution appointed from time to time by the Company as custodian of Assets of a Compartment as set out in the relevant Issue Document, as the case may be.

Debt Instruments holder means any holder of Debt Instruments from time to time.

Debt Instruments means any debt instruments issued by the Company from time to time within a specific Class and in relation to a specific Compartment, and having the rights provided for in the relevant Issue Document.

EUR or Euro or € means the legal currency respectively of the Grand Duchy of Luxembourg and the legal currency of the member states of the European Union participating in the third stage of the Economic and Monetary Union.

Instruments mean any Shares, Beneficiary Units and/or Debt Instruments.

Instruments holder Means any holder of Instruments from time to time.

Issue Date means, in relation to Instruments, the date specified as such in the relevant Issue Document, as the case may be.

Founding Shares means the founding shares in the share capital of the Company not issued in relation to a Compartment and having the rights attaching thereto as set out in the Articles.

Redemption Amount means the amount to which each holder of a Compartment Share or a Beneficiary Unit or a Debt Instruments of a specific Class is entitled to on the Redemption Date in accordance with the Articles and the relevant Issue Document.

Redemption Date means, in respect of each Class of Compartment Shares or Beneficiary Units or a Debt Instruments, the date on which the Redemption Amount is payable by the Company in accordance with the Articles and the relevant Issue Document.

Register means, in relation to any Class of Instruments issued in registered form, the register (which for Compartment Shares shall be the share register of the Company as referred to in Article 39 of the Company Law) held by the Company or by the relevant Registrar for the purpose of recording the issuance and transfers of such registered Instruments.

Registrar means the relevant person in Luxembourg appointed by the Company as registrar in relation to a Class of Instruments as specified in the relevant Issue Document, as the case may be.

Securitisation Law means the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.

Shareholder means any holder of Founding Shares or Compartment Shares, as the case may be.

Shares means the Founding Shares and/or the Compartment Shares, as the case may be.

Transaction Documents means, in relation to a specific Compartment, the documents entered into by the Company in relation to such Compartment.

Transaction Party means, in relation to a Compartment, any party who holds Instruments issued by such Compartment or, a creditor whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of such Compartment or have been properly allocated thereto by the Board of Directors.

Tranche means any tranche of Instruments issued by the Company and forming the whole or part of a Class.

Unitholder means any holder of Beneficiary Units from time to time.

Valuation Date means any date on which a Compartment Value or a Value per Instrument is calculated by the Calculation Agent in accordance with the relevant Issue Document.

Value per Instrument means, in relation to any Class of (i) Compartment Shares, (ii) Beneficiary Units or (iii) Debt Instruments whose yield is derived from the Assets in relation to which such Debt Instruments have been issued, the value determined as of any Valuation Date by dividing the Class Value attributable to such Class of Instruments by the number of Instruments then outstanding.

Section 2 - The company

Art. 2. Form and Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares and Beneficiary Units hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of STORK ACCEPTANCE S.A. which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Law and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the Board of Directors.

3.2 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided however that the Company may not be dissolved and put into liquidation for as long as any Compartment of the Company has not been dissolved and liquidated in accordance with the Articles and the relevant Issue Document, as the case may be, of Instruments of any Class issued within such Compartment.

Art. 5. Corporate Purpose.

5.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these Articles, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

5.2 The Company may, in this same context and to the extent permitted by the Securitisation Law, acquire, dispose and invest in any financial instruments, including but not exhaustively loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, structured notes and other securities and may enter into any derivative contract. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending or borrowing activity.

The Company may from time to time issue Instruments which relate to one or more separate Compartments with a return based on the performance of financial assets or financial instruments, of whatsoever nature (including, for the avoidance of doubt, derivative instruments) based on financial participations transactions or financial instruments based on or derived from such participations transactions, and any other kind of securities or financial instruments, including, without limitation, shares, indices, debt securities, commodities, currencies, funds, and/or any other assets or risks within the meaning of Article 53 of the Securitisation Law. Instruments of any particular Class may be issued in one or more Tranches.

The Company may issue Instruments to the public on a continuous basis.

5.3 The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitization or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitization in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitization in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitization. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitization.

The Company may assign its Assets on such terms as determined from time to time by the Board of Directors in accordance with and subject to the relevant Issue Document, as the case may be, relating to the Instruments issued by the Company in relation to such Assets.

5.4 The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

5.5 The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue securities of any kind including under one or more issue programmes. The Company may, to the extent permitted by the Securitisation Law, lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

Art. 6. Share Capital.

6.1 The share capital of the Company comprises Founding Shares and Compartment Shares. At present, the Company has an issued share capital of thirty one thousand euros (€ 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) Founding Shares of a par value of one hundred euros (€ 100.-) each, all of which have been fully paid up.

6.2 The Company shall have an Authorised Capital of one hundred million euros (€ 100,000,000.-).

6.3 The authorised and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

6.4 In addition, the issued capital of the Company may be increased, with a decision to be taken by the unanimity of the Board of Directors, by the issuance of new Shares up to the amount of the Authorised Capital. Each time the Board of Directors shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorised by these Articles, the Board of Directors shall cause this Article 6 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall

take or authorise the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.

6.5 The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and may create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of Shares, which reserves or paid-in surplus may be used to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses, for the payment of any dividend or other distribution or for allocating it to the legal reserve account as any other reserve account, as determined by the general meeting of Shareholders or the Board of Directors, as the case may be.

6.6 Shares issued within the authorised share capital may, as the Board of Directors shall determine, be of the same Class or of two or more different Classes. The specific rights attached to each Class of Shares shall be determined at the time of issue by the Board of Directors.

6.7 The Shareholders of one Compartment are not entitled to request the conversion of their Shares into Shares relating to another Compartment, unless otherwise provided in the Issue Document.

Art. 7. Shares.

7.1 The holders of Compartment Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings of the Compartment their Shares belong to and shall only be liable for payment to the Company of the par value and, if applicable, the issue premium.

7.2 Founding Shares shall confer no right to participate in the assets, profits or surpluses of, or generated by, any Compartment. Except as set out in the relevant Issue Document, Compartment Shares shall confer no right to participate in the assets, profits or surpluses of, or generated by, any Compartment other than the Compartment(s) in relation to which such Compartment Shares have been issued, subject always to the terms as set out in the relevant Issue Document.

7.3 Founding Shares shall confer on the holder thereof the right to receive such profits of the Company which are not attributable to any Compartment(s) available for distribution as the Shareholders' general meeting may resolve in accordance with Article 17, and, upon dissolution and liquidation of the Company in accordance with Article 18, the right to receive the liquidation surplus which is not attributable to any Compartment(s), if any.

7.4 The Shares shall carry the voting rights as determined in Article 17.

7.5 Founding Shares shall be issued in registered form. Compartment Shares shall be issued in registered and upon decision of the Board of Directors at the time of issue or in bearer form. Bearer Shares may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered Shares. Registered Shares may not be converted into bearer Shares, provided however that registered Compartment Shares may be converted into bearer Compartment Shares to the extent that such conversion is explicitly provided for in the relevant Issue Document. A conversion of bearer Shares into registered Shares will be effected by cancellation of the bearer Share certificate and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such conversion. A conversion of registered Shares into bearer Shares will be effected by the issuance of one or more bearer Share certificates and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such conversion. The Board of Directors may charge the costs of any such conversion to the Shareholder requesting the conversion.

7.6 A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Company Law. Holders of Shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered Shares which shall be signed by two directors.

7.7 Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered Shares shall be effected, upon approval of the Board of Directors, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more members of the Board of Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

7.8 Transfers of bearer Shares shall be effected by mere delivery.

7.9 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

7.10 The Compartment Shares are freely transferable, unless otherwise explicitly provided for in the relevant Issue Document. Founding Shares are not transferable unless with the prior written consent of the Board of Directors.

7.11 If any holder of bearer Shares can prove to the satisfaction of the Company that his bearer Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate bearer Share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine and request. At the issuance of the new bearer Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original bearer Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be cancelled by the Company and replaced by

new certificates. The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new bearer Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original bearer Share certificate.

7.12 The Company may decide to issue fractional Compartment Shares. Such fractional Compartment Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Compartment Shares on a pro rata basis. Where a Shareholder holds fractional Compartment Shares which in aggregate equal a full Compartment Share, such Shareholder shall, subject always to the provisions of the relevant Issue Document, be entitled to one vote.

7.13 The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the judgement of the Board of Directors such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof it may have adverse regulatory, fiscal or other consequences (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as «Prohibited Person»). If it shall come to the notice of the Board of Directors that any Shares are or become owned, directly or indirectly, by a Prohibited Person the Board of Directors shall be entitled to compulsorily redeem such Shares at a price based on the Shares value subject to terms and conditions fixed by the Board of Directors to respect the interests of the Compartment and the other Shareholders. The Board of Directors shall have no obligation to the relevant holder to find the best price for the relevant Shares.

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board which shall be composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. The members of the Board of Directors shall be elected by the general meeting of the Founding Shares and the Compartment Shares according to the rights conferred to them by the Board of Directors upon issue, upon a list of candidates and for term thereof presented by the Board of Directors.

The Board of Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at a general meeting of Shareholders.

Any member of the Board of Directors may be removed with or without cause or be replaced at any time by a resolution passed by a majority of the votes of the Shares present or represented at a general meeting.

In the event of a vacancy in the office of the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Members of the Board of Directors. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or vice-chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of Shareholders and at the Board of Directors, but failing a chairman or in his absence the Shareholders or directors may appoint any director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by E-mail, fax, cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two thirds of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Circular resolutions of the Board of Directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 10. Minutes of the Board. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the purposes of the Company, and

anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 12. Signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Directors or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 14. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the Custodian, the domiciliary and administrative agent, the registrar and transfer agent, any paying agent, any dealer agent and any other agent employed by the Company, or any subsidiary or any affiliate thereof, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors.

Art. 15. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the Securitisation Law (the «Custodian»). Transferable Securities, liquid assets and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the Securitisation Law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board of Directors shall use their best endeavours to find within two months a corporation to act as custodian and upon doing so the Board of Directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board of Directors shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 16. Indemnification. The Company will indemnify its directors, officers, employees, agents, advisers, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company, of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, provided that this indemnity shall not apply in cases of fraud, gross negligence, wilful default, bad faith, misconduct or breach of the person's obligations; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. General Meetings of Shareholders.

17.1 General meetings of Shareholders are convened by the Board of Directors. The general meeting constituted by the Compartment Shares shall represent the entire body of such Compartment Shares. It shall have the powers to ratify acts relating to the operations of such Compartment and the rights and duties attributed to its Shares. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Compartment.

17.2 Convening notices to a general meeting of Shareholders shall set forth the agenda of such meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors. The business transacted at any general meeting of Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

17.3 If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

17.4 The Board of Directors may fix in advance a date, not exceeding seventy-five days preceding the date of any general meeting of Shareholders, as a record date for the determination of the Shareholders entitled to notice of, and to vote at, any such meeting and in such case such Shareholders and only such shareholders as shall be Shareholders of record on the date so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the register of Shareholders after any such record date fixed as aforesaid.

17.5 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday in the month of May at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.6 The quorum and time-limits required by the Company Law shall govern the convening notices and the conduct of the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided in the Articles or in the Shareholders covenants.

17.7 Without prejudice to other provisions of the Articles or any relevant Issue Document, each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Company Law, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

17.8 The Board of Directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any general meeting of Shareholders.

Art. 18. Dissolution and Liquidation of the Company.

18.1 The Company may be dissolved and put into liquidation by the unanimous resolution of the general meeting of the Founding Shares, in accordance to Shareholders covenant, provided however that the Company may not be dissolved and put into liquidation for as long as any Compartment of the Company has not been dissolved and liquidated in accordance with the Articles and the relevant Issue Document, as the case may be, of Instruments of any Class issued within such Compartment.

18.2 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the Board of Directors or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company which are not attributable or allocated to any Compartment shall be distributed among the Founding Shareholders proportionally to the Founding Shares held by them.

Section 3 - Compartments

Art. 19. Creation of Compartments.

19.1 The Board of Directors may establish one or more Compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues of the Classes of Instruments relating to such Compartments or other distinguishing characteristics.

19.2 The terms and conditions of the Classes of Instruments issued in respect of, and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the Board of Directors and shall be set out in the Issue Document, as the case may be, relating to such Class. Each Instruments issued by the Company shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these Instruments (as set out in the relevant Issue Document, as the case may be) and the Articles by subscribing to these Instruments. Each Compartment may issue Shares, Beneficiary Units and / or Debt Instruments.

19.3 The Company may, in relation to any Compartment issue one or more types of instruments as further specified in Article 23 (Instruments - General) and may enter into any type of agreements relating to such instruments and for the purpose of securitising the Assets attributable or allocated to such Compartment.

19.4 The assets of one Compartment are solely responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Compartment. In this regard, if the Company incurs a liability which relates to a particular Compartment, the cred-

itor's recourse with respect to such liability shall be limited solely to the assets of the relevant Compartment in accordance with art. 62 of the Securitisation Law.

Art. 20. Segregation of Compartments.

20.1 Each Compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of Transaction Parties of a Compartment are limited to the assets of such Compartment and (ii) the assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of the Transaction Parties of such Compartment. In the relationship between the Instrumentholders, each Compartment is deemed to be a separate entity. The Board of Directors shall establish segregated accounts for each Compartment.

20.2 Subject to any particular rights or limitations for the time being attached to any Instruments, as may be specified in the Articles and the relevant Issue Document, as the case may be, if a Compartment is liquidated, its assets shall be applied (a) first, in payment or satisfaction of all fees, costs, charges, expenses, liabilities and other amounts including any taxes required to be paid (other than amounts referred to in paragraph (b) below) attributable or allocated to such Compartment; and (b) secondly, pro rata in payment of any amounts owing, directly or indirectly, to holders of such Instruments, subject, in the case of issuance of more than one Class or type of Instruments per Compartment, to compliance with any priority of payment arrangements as determined by the relevant Issue Document, as the case may be, applicable to such Instruments.

20.3 If the realised net assets of any Compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant Class in full in accordance with the Articles, the relevant Issue Document, as the case may be, the relevant holders shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other Compartment or any other assets of the Company.

Art. 21. Accounting Records of Compartments.

21.1 The Board of Directors shall establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of Transaction Parties of each Compartment for the purposes of these Articles and the relevant Issue Document, as the case may be, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

21.2. The Net Asset Value of each Compartment is equal to the total assets of that Compartment less its liabilities. Unless otherwise set out in the relevant Issue Document, the assets attributable to a Compartment shall be deemed to include: all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest; all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of the securities sold but not yet collected); all securities, fund units derivatives, shares, bonds, debentures, options, contracts, subscription rights and any other investments, instruments and securities; all dividends and distributions due in cash or in kind to the extent known to the Company, provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights; all accrued interest on any interest bearing securities held by the Compartment, except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof; the preliminary expenses as far as the same have not been written off; and all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

Unless otherwise set out in the relevant Issue Document, the liabilities shall be deemed to include: all loans, bills and amounts payable; all accrued or payable expenses (including, without limitation, administrative expenses, management fees, including performance fees, if any, custodian fees, and distributor or dealership fees, if any); all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property; an appropriate provision for future taxes based on capital and income, as determined from time to time by the Board of Directors, and other reserves, if any authorized and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as such the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and any other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to the Investment Manager, independent auditors, Custodian, domiciliary and administrative agent, registrar and transfer agent, any paying agents, dealer agent and any other agent employed by the Company, insurance coverage, the fees and expenses if any involved in registering and maintaining the registration of the Company and of any of the Instruments issued by the Company, with any governmental agency or stock exchange in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, fees for legal and auditing services, cost of any proposed listings, maintaining such listings, promotion, printing, reporting and publishing expenses (including reasonable marketing and advertising expenses and costs of preparing, translating and printing in different languages) of prospectus, explanatory memoranda or registration statements, reports, taxes or governmental charges, insurance costs and all other operating expenses including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

For the purposes of valuation of its liabilities, the Company may calculate all administrative and other expenses of a regular nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

21.3 In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the aggregate value of the Instruments issued by such Compartments or in such other manner as properly determined by the Board of Directors acting in good faith.

21.4 Accounts of the Company, including all Compartments, shall be expressed in euros. The reference currencies of the Compartments may be in different currency denominations.

Art. 22. Liquidation of Compartments. Unless otherwise determined in the terms of the Instruments relating to a Compartment as set out in the relevant Issue Document, as the case may be, the Board of Directors may at any time liquidate any single Compartment.

Section 4 - Instruments

Art. 23. Instruments - General. Within each Compartment, the Company may issue one or several types of Instruments. Such Instruments shall be governed by the provisions of this Section 4 and the relevant Issue Documents relating to such Instruments. In case of contradictions between the Articles and the relevant Issue Document, the provisions of the relevant Issue Document shall prevail.

Art. 24. Compartment Shares.

24.1 To the extent not deviated therefrom in this Article 24 or in the relevant Issue Document, the provisions of Article 7 (Shares) shall also apply to Compartment Shares.

24.2 Within the limits of the Authorised Capital, and with a decision to be taken by the unanimity of the Board of Directors on the terms and conditions of the concerned Compartment and the relating Issue Document and Transactions Documents, the Board of Directors is authorised (i) to issue for such Compartment Compartment Shares by contributions in cash, contribution in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves of such Compartment into share capital in whole or in part, from time to time as the Board of Directors in its discretion may determine (subject always to the terms of any Instruments issued in relation to such Compartment) within a period expiring five years after the date of publication of the most recent resolution of the general meeting of Shareholders deciding on the amount of the authorized capital; and (ii) with respect to such Compartment to determine the terms and conditions of any such increase of capital and issuance of shares, including in relation to contributions in cash and in kind the price per Compartment Share and payment terms and terms of delivery, respectively. During such period of five years, by a decision to be taken at unanimity, the Board of Directors be and is hereby authorised to issue Compartment Shares and to grant options to subscribe for Compartment Shares, to such persons and on such terms as specified in the Issue Document (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued).

24.3 All Compartment Shares issued by the Company shall be redeemable shares. Subscribed and fully paid in Compartment Shares shall be redeemable at the relevant Redemption Amount upon the terms and conditions determined by the Board of Directors at the time of issue and specified in the relevant Issue Document in accordance with and subject to the Company Law. The Redemption Amount for each such Compartment Share shall be the Value of such Compartment Share which shall, unless otherwise provided for in the relevant Issue Document, be determined in accordance with the provisions of Article 27 as at the Valuation Day specified in the relevant Issue Document, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments attributable or allocated to the relevant Compartment as at the date of redemption in order to fund such a redemption, which duties and charges shall be equal (in percentage terms) in respect of all Compartment Shares of the relevant Class.

24.4 The Redemption Amount shall be paid in cash or, if provided for in the relevant Issue Document, in kind. The Redemption Amount shall, unless otherwise provided for in the relevant Issue Document, be paid within a period as determined by the Board of Directors in its reasonable discretion.

24.5 The redemption of Compartment Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Company Law (distributable funds including the share premium account, if any) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Compartment. In the event that specific redemption rights have been granted to the holders of a specific Class of Compartment Shares at the time of issue, if the Company's retained profits and non-compulsory reserves attributable or allocated to the relevant Compartment(s) are not sufficient to pay out the redemption price of all Compartment Shares requested to be redeemed by Shareholders, the relevant redemption requests shall be reduced on a pro rata basis, unless otherwise provided for in the relevant Issue Document. Any redemption request may be deferred in special circumstances if the Board of Directors considers that the implementation of the redemption procedure on such Valuation Day would adversely affect or prejudice the interests of the Class concerned or the Company. Under special liquidity circumstances affecting the interests of the Company, the Board of Directors may in turn delay a proportionate part of the payment to persons requesting redemption of shares.

24.6 The Compartment Shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The holders of Compartment Shares agree that the redemption of Compartment Shares made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company. Compartment Shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder, except where such redemption rights have been provided for in the relevant Issue Document. Where the holding of Compart-

ment Shares by any party is deemed by the Company to be prejudicial to the Company the Company may elect to redeem such Compartment Shares at the relevant Value per Share.

24.7 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Compartment Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital. The reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves. Redeemed Compartment Shares may be reissued.

Art. 25. Compartment Beneficiary Units.

25.1 Subject to the provisions of this Article 25, the rights and obligations attaching to any Beneficiary Unit shall be determined at the time of issue and from time to time thereafter by the Board of Directors in its absolute discretion and shall be set out in the relevant Issue Documents.

25.2 Beneficiary Units may be issued against contributions in cash or contributions in kind. Contributions in kind are subject to an independent auditor's control in respect of the valuation of these contributions. The relevant Issue Document shall set out the issue price for each Beneficiary Unit.

25.3 The relevant Issue Document shall set forth the terms of each Class of Beneficiary Units and shall specify

- (a) the currency of the Beneficiary Units;
- (b) the Assets in relation to which the Beneficiary Units are issued;
- (c) details of any dividend payments and the currency in which dividends will be paid, the Redemption Amount and the currency in which the Redemption Amount will be paid and the Redemption Date;
- (d) the method of determining the Redemption Amount;
- (e) the voting rights attaching to the Beneficiary Units; and
- (f) any other rights, obligations and restrictions attaching to the Beneficiary Units as the Board of Directors may determine at its sole and absolute discretion.

25.4 The terms of each Class of Beneficiary Units as set out in the relevant Issue Document and, as the case may be, as amended from time to time in accordance with the Articles and the relevant Issue Document shall be binding on the Unitholders, the Shareholders, and the Company;

25.5 Subject to these Articles and the relevant Issue Document, each Beneficiary Unit shall confer on the holder a right to receive, on an accrual basis, such dividends including interim dividends (if any) out of the proceeds of the Assets in relation to which the Beneficiary Units have been issued, payable on such terms as set out in the relevant Issue Document. Subject to any particular rights or limitations as to dividends for the time being attached to any Beneficiary Units, as may be specified in the relevant Issue Document, all dividends shall be apportioned and paid pro rata to Unitholders.

25.6 All unclaimed dividends shall be put in a special reserve by the Board of Directors for the benefit of the relevant Beneficiary Units until claimed. No dividend shall bear interest as against the relevant Compartment or the Company. Any dividend unclaimed after a period of five years from the date of declaration of such dividend shall, if the Board of Directors so resolve, be forfeited and thenceforth shall cease to be owing by the relevant Beneficiary Units and shall belong to the relevant Compartment or, where the relevant Compartment has been liquidated by that time, to the Company absolutely.

25.7 The Board of Directors may resolve that it is desirable to capitalise such profits of a Compartment as the Board of Directors may determine in its absolute discretion.

25.8 Beneficiary Units shall not be redeemable at the option of the Unitholder, except if otherwise set out in the relevant Issue Document. The Board of Directors may decide from time to time in its absolute discretion to repurchase (and determine the terms of repurchase of) Beneficiary Units of any Class from a holder thereof where the Board of Directors deems this to be in the interest of the relevant Compartment or the Company. Where the holding of Beneficiary Units by any party is deemed by the Company to be prejudicial to the Company, the Company may elect to redeem such Beneficiary Units at the relevant Value per Unit.

25.9 Subject to these Articles and the relevant Issue Document, each Beneficiary Unit shall confer on the holder a right to receive repayment of an amount equal to the Redemption Amount on the Redemption Date out of the net assets of the relevant Compartment less any redemption charge, if any. Any redemption request may be deferred in special circumstances if the Board of Directors considers that the implementation of the redemption procedure on such Valuation Day would adversely affect or prejudice the interests of the class concerned or the Company.

Under special liquidity circumstances affecting the interests of the Company, the Board of Directors may in turn delay a proportionate part of the payment to persons requesting redemption of Beneficiary Units.

Upon the redemption of a Beneficiary Unit pursuant to the terms of the relevant Issue Document, such Beneficiary Unit shall be cancelled and the holder thereof shall cease to be entitled to any rights in respect thereof and accordingly in case of registered Unit the latter shall be removed from the register of holders with respect thereto.

25.10 The Board of Directors may deduct from any dividend or other monies payable to any Unitholder on or in respect of a Beneficiary Unit all sums of money (if any) presently payable by him to the Company on account of calls or otherwise in relation to the Beneficiary Units and any sums required to be deducted therefrom by law.

25.11 The holders of a Class of Beneficiary Units have the right to receive notice of any meetings of holders of that Class of Beneficiary Units to resolve on a variation of their rights in accordance with the Articles and the relevant Issue Document on the allocation of profits of the Compartment in relation to that Class of Beneficiary Units on an annual basis, and to attend and vote thereat. Each Unitholder is entitled to a number of votes equal to the number of his Beneficiary Units in the relevant Class. Unitholders may vote either in person or by giving a proxy in writing to another person who need not be a holder.

25.12 Beneficiary Units shall be issued in registered and upon determination by the Board of Directors at the time of issue in bearer form. Beneficiary Units in bearer form may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered Beneficiary Units. Beneficiary Units in registered form may not be converted into Beneficiary Units in bearer form unless such conversion is explicitly provided for in the relevant Issue Document. A conversion of bearer Beneficiary Units into registered Beneficiary Units will be effected by cancellation of the bearer Beneficiary Units certificate and an entry shall be made in the register of Unitholders to evidence such conversion. A conversion of registered Beneficiary Units into bearer Beneficiary Units will be effected by the issuance of one or more bearer Beneficiary Units certificates and an entry shall be made in the register of Unitholders to evidence such conversion. The Board of Directors may charge the costs of any such conversion to the Unitholder requesting the conversion.

25.13 A register of registered Beneficiary Units will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Unitholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Company Law. Holders of Beneficiary Units in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered Beneficiary Units which shall be signed by the Board of Directors.

25.14 Ownership of registered Beneficiary Units will be established by registration in the said register. Transfer of registered Beneficiary Units shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Unitholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Beneficiary Units shall be entered into the register of Unitholders; such inscription shall be signed by one or more members of the Board of Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

25.15 Transfers of bearer Beneficiary Units shall be effected by mere delivery.

25.16 The Company will recognise only one holder per Beneficiary Unit; in case a Beneficiary Unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Beneficiary Unit will have to appoint one sole proxy to represent such unit in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

25.17 The Beneficiary Units are freely transferable unless otherwise explicitly provided for in the relevant Issue Document.

25.18 The rights attached to any Class of Beneficiary Units and which have been determined by the Board of Directors in accordance with the Articles may, unless otherwise provided by the relevant Issue Document, be varied or abrogated by the Board of Directors with the consent in writing of the holders of the majority of the issued Beneficiary Units of that Class, or with the sanction of a resolution passed by majority of the votes cast at a separate meeting of the holders of Beneficiary Units of that Class; but such consent or sanction shall not be required in the case of a variation, amendment or abrogation of the special rights attached to any Beneficiary Units of any Class if, in the view of the Board of Directors, such variation, amendment or abrogation does not materially prejudice the interests of the relevant holders or any of them. Any such variation, amendment or abrogation shall be set out in a revised Issue Document, a copy of which will be provided to the affected holders in accordance with these Articles on the date of issue of such document and shall be binding on the holders of the relevant Beneficiary Units.

25.19 Where the sanction by resolution of holders is required pursuant to this Article 25 for the purpose of any variation or amendment to the rights attached to the Beneficiary Units of that Class, such resolution shall be put to a separate meeting of the relevant holders. To every such separate meeting all the provisions of these Articles and of the Company Law relating to general meetings of the Shareholders or to the proceedings thereat shall apply, mutatis mutandis.

25.20 Any notice to be given to or by any Unitholder pursuant to the Articles or the relevant Issue Document shall be in writing and shall be made in the manner provided for in the Company Law for notices to Shareholders, provided that so long as the Beneficiary Units are listed on any stock exchange or publicly offered in any jurisdiction, any notice to the Unitholders shall be published in accordance with the rules and regulations of each such stock exchange and each such jurisdiction. Notices given pursuant to the preceding paragraphs will become effective (a) in the case of Beneficiary Units in registered form on the third day after the date of mailing or (b) if published (whether or not also so given), on the date of such publication, or, if published more than once, on the date of the first such publication or, if required to be published in more than one newspaper, on the date of the first such publication in all the required newspapers. Any Unitholder present in person at any meeting of the Company shall, for all purposes, be deemed to have received due notice of such meeting and, where requisite, of the purposes for which such meeting was convened. Notwithstanding any of the provisions of these Articles, any notice to be given by the Company to a Beneficiary Shareholder may be given in any manner agreed in advance by any such Unitholder.

25.21 Subject to the relevant Issue Document, the Unitholders shall have the same information rights in relation to the Company as the Shareholders which shall however be limited to information relating to the Compartment in relation to which the relevant Beneficiary Units have been issued.

Art. 26. Compartment Debt Instruments. The Board of Directors may decide, in relation to any Compartment, to issue any kind of Debt Instruments, the terms and conditions of which shall be set forth in the relevant Issue of Document.

Art. 27. Calculation of the Value per Compartment Instruments.

27.1 The Value per Instrument of each Class shall be expressed in the Reference Currency (as defined in the relevant Issue Document) of the relevant Class or Compartment and shall be calculated on each Valuation Date by the Calculation Agent in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles and subject always to the provisions of the Securitisation Law. The Value per Instrument may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors or the Calculation Agent as the case may be, shall determine. If since the time of determination of the value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Compartment are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the holders of Instruments and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

27.2 The securities, instruments and other assets as well as liabilities will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors and the valuation shall be made according to the following guidelines unless otherwise provided in the relevant Issue Document:

1. The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Investment Manager may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2. The value of each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its last traded price on the stock exchange which is normally the principal market for such security known at the relevant Valuation Date.

3. The value of each security dealt in on any other regulated market will be based on its last traded price known at the relevant Valuation Date.

4. In the event that any of the securities held in a Compartment's portfolio on the relevant day are not quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any other regulated market or if, with respect of securities quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any regulated market, the price as determined pursuant to sub-paragraphs 2. or 3. is not representative of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on a reasonable foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the Board of Directors. Specifically, in case of a security (long position) held against and in hedge of another security (short position), prices of both securities are determined in a coherent basis by using spread quotations or any other method determined prudently and in good faith by the Board of Directors.

5. The liquidating value of options and any other over the counter (OTC) contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts.

6. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organized markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Investment Manager may deem fair and reasonable. In case of a future, forward or options contract held against and in hedge of another future, forward or options contract, prices of both contracts are determined in a coherent basis by using spread quotations or any other method determined prudently and in good faith by the Board of Directors.

7. Swaps will be valued on the basis of their market value as determined by a pricing agent under the supervision of the Board of Directors and pursuant to procedures established by the Board of Directors. In case of a swap transaction held against and in hedge of another transaction, prices of both contracts are determined in a coherent basis by using spread quotations or any other method determined prudently and in good faith by the Board of Directors.

8. The Board of Directors may authorize the use of the amortized cost method of valuation for short-term money market securities with maturity less than 90 days. This method involves valuing a security at its cost and thereafter assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the security or other instrument. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value as determined by amortized cost, is higher or lower than the price the Compartment would receive if it sold the securities.

9. Repurchase and reverse repurchase and stock lending and stock borrowing transactions are valued on the basis of their market value pursuant to procedures established by the Investment Manager. In case of a Repurchase or reverse repurchase or stock lending or stock borrowing transaction held against and in hedge of another transaction, prices of both transactions are determined in a coherent basis by using spread quotations or any other method determined pru-

dently and in good faith by the Investment Manager. Income on Repurchase and reverse repurchase and stock lending and stock borrowing transactions is valued on the basis of the costs or proceeds with interest accrued daily over the period of the transaction.

10. The value of units or shares issued by open-ended funds will be valued at their last official net asset value, as reported or provided by such open-ended funds or their agents or, should the Board of Directors consider it better reflect the fair value, at their latest unofficial or estimated Values per Instrument (i.e. estimates of net asset values may be provided by a pricing source - including the investment manager of the target open-ended fund - other than the administrative agent of the target fund if more recent than their official net asset values). The Value per Instrument calculated on the basis of unofficial net asset values of target open-ended funds may differ from the Value per Instrument which would have been calculated, on the relevant Valuation Date, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target open-ended funds. Subject to the right of the Investment Manager provided by the Articles, such Value per Instrument is final and binding notwithstanding any different later determination.

11. The value of any security or unit/share of a closed-end funds which is listed on any securities exchange or similar electronic system and regularly traded thereon will be valued based on the current market value or if no market value is available at its last closing price on the relevant Valuation Date or at the last available closing price under the condition that this valuation reflects the most adequate price.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation if it considers that such valuation better reflects the fair realisation value of any asset held by a Compartment.

The value expressed in a currency other than the Reference Currency will be converted at representative exchange rates ruling on the Valuation Day. In the valuation of the assets, the valuation principles set forth above may be affected by the fact that incentive fees will be calculated on the basis of the profits generated up to the applicable Valuation Day. However, as the actual amount of such fees will be based on the performance of the assets as of determined period-end, there is the possibility that fees actually paid may be different from those used for the calculation of the Redemption Amount.

The valuation of the assets is based on information (including without limitation, position reports, confirmation statements, recap ledgers, etc.) which is available at the time of such valuation with respect to all open futures, forward and option positions and accrued interest income, accrued management, incentive and service fees, and accrued brokerage commissions. The Board of Directors may rely upon confirmation from the clearing brokers, financial counterparties for Over-the-Counter transactions, in determining the value of assets held for the Compartment.

Art. 28. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Value per Instruments.

28.1 In respect of each Class of Instruments, the Value per Instrument shall be calculated from time to time by the Calculation Agent under the responsibility of the Board of Directors on each Valuation Date (or if Valuation Dates have not been determined in the relevant Issue Document, at a frequency determined by the Board of Directors in accordance with the applicable law and regulations).

28.2 The Company may suspend the determination of the Value per Instrument of any particular Class of Instrument and the issue and, if applicable, the redemption of its Instruments during the events set forth in the relevant Issue Document.

Art. 29. Meetings of Instrumentholders of a Specific Class.

29.1 The Instrumentholders of a Class or Classes issued in respect of any Compartment may participate in Class meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

29.2 In addition, the Instrumentholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

29.3 Unless otherwise provided in the Articles or the relevant Issue Document, the provisions of Article 17 shall apply to such Class meetings including in particular that one fifth of the holders of a Class of Beneficiary Units may require the Board of Directors in writing to convene a Class meeting.

29.4 Each Instrument of the relevant Class is entitled to one vote, except if otherwise provided for in the Articles or any relevant Issue Document.

29.5 Unless otherwise provided for in the Articles or any relevant Issue Document, the resolutions of the Class meeting of Instrumentholders are passed by a simple majority of the Instruments present or represented and voting.

29.6 Any resolution of the general meeting of Shareholders, affecting the rights of the Instrumentholders of any Class, shall only be validly passed once confirmed by a resolution of the general meeting of Instrumentholders of such Class or Classes.

Section 5 - Accounting matters, Dividends and Distributions

Art. 30. Auditors.

30.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be audited by the independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Directors and remunerated by the Company.

30.2 The independent auditors shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

30.3 The financial statements of the Company shall be expressed in euros.

Art. 31. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 32. Mandatory Capital Reserves - Dividends and Distributions.

32.1 Five per cent of the annual net profits of any Compartment shall be allocated to the legal reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and so long as such surplus reserve equals or exceeds ten per cent of the issued share capital, as such capital is increased or reduced from time to time.

32.2 The general meeting of Shareholders constituted by Compartment shall determine how the balance of net profits of such Compartment shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the Board of Directors to pay, dividends and distributions in respect of such amounts. Subject to the provisions of Luxembourg law, the Board of Directors may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of Compartment Shareholders, by conversion of net profits into capital and paid-in surplus, may distribute stock dividends in lieu of cash dividends, or to declare, or authorise the Board of Directors to pay, dividends or distributions in kind. Dividends and other distributions may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years.

32.3 Dividends and distributions declared may be paid in euros or any other currency selected by the Board of Directors, and may be paid at such times as the Board of Directors may determine. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate funds available for such dividends or distributions into the currency of payment.

32.4 Any dividends or distributions declared but not claimed by a Shareholder within a period of five years from the declaration thereof, shall be forfeited by the Shareholder and shall revert to the Company or the relevant Compartment thereof, as the case may be. The Board of Directors shall have the power from time to time to take all necessary action to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company. No interest will be paid on dividends declared or distributions made by the Company but held by it for the account of Shareholders.

32.5 Payments of dividends and other distributions in respect of Compartment Shares and Beneficiary Units shall be effected in accordance with the relevant Issue Document. In case of divergence between the provisions of this Article and the provisions of the Issue Document, the provisions of the Issue Document shall prevail.

Section 6 - Miscellaneous

Art. 33. Amendments to the Articles. The Articles may be amended by a general meeting of Founding Shares subject to the quorum and majority requirements provided by the Company Law and by Shareholders covenants. Any amendment affecting the rights and duties of Compartment Shares shall also require a general meeting of such Compartment Shares.

Art. 34. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and it shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of the Shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

The issued Founding Shares have been subscribed as follows:

	Founding Shares
1) ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 1	309
2) ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 2	1
Total	310

The Shares have all been fully paid up by payment in cash without share premium, so that the amount of thirty one thousand euros (€ 31,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Company Law, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the Company Law.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 5,000.-.

General Meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders and have taken the following resolutions:

The following persons are appointed as members of the Board of Directors for a term of five years until the ordinary general meeting of 2012:

1) Théo Meder, born on September 7, 1952, Diekirch (Luxembourg), Director, BANQUE DE LUXEMBOURG, residing professionally in Luxembourg,

2) Nico Thill, born on November 9, 1968, Pétange (Luxembourg), Head of INVESTMENT FUND SERVICES, BANQUE DE LUXEMBOURG, residing professionally in Luxembourg,

3) Guillaume Binnendijk, born on July 8, 1979, Strasbourg (France), Delegate Director - CIGOGNE MANAGEMENT S.A., residing professionally in Strasbourg,

4) Joffrey Czurda, born on March 11, 1981, Sarrebourg (France), Delegate Director - CIGOGNE MANAGEMENT S.A., residing professionally in Strasbourg

5) Pierre Delandmeter, born on March 26, 1959, Uccle (Belgium), Attorney at law, residing professionally in Luxembourg

The address of the registered office of the Company is 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English and followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 1, un charitable trust établi sous les lois de Jersey, agissant à travers son trustee, MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED établi sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 28 Grenville Street, St. Hélier, Jersey;

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 2, un charitable trust établi sous les lois de Jersey, agissant à travers son trustee, MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED établi sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 28 Grenville Street, St. Hélier, Jersey;

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé

Les procurations, paraphées et signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Section 1^{er} - Général

Art. 1^{er}. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification définie ci-après. Si les mêmes termes définis sont également contenus dans une résolution du Conseil d'Administration créant un Compartiment, les définitions contenues dans cette résolution du Conseil d'Administration prévaudront dans ce Compartiment; de même, si les mêmes termes définis sont également contenus dans un Document d'Emission, la définition contenue dans ce Document d'Emission prévaudra pour les Classes d'Instruments auxquelles ce Document d'Emission réfère.

Document d'Emission signifie un prospectus d'émission établissant les termes particuliers des Actions d'un Compartiment ou des Parts Bénéficiaires ou les conditions d'Instruments de Dette ainsi que les Documents de Transactions concernés, selon le cas, émis par le Conseil d'Administration dans la Classe particulière d'un Compartiment particulier.

Statuts signifie les statuts de la Société, tels qu'amendés ou modifiés de temps à autre.

Actifs signifie, pour un Compartiment, les actifs de ce Compartiment.

Capital Autorisé signifie le capital social autorisé de la Société, auquel il est fait référence à l'Article 6 des Statuts, dont le montant est déterminé de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires.

Parts Bénéficiaires signifie toutes parts bénéficiaires, émises par la Société de temps à autre dans une Classe spécifique pour un Compartiment particulier, et jouissant des droits tels que prévus dans les Statuts et le Document d'Emission concerné.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un Samedi ou Dimanche) où les banques commerciales et les marchés de change effectuent les paiements et sont ouverts pour les transactions normales (y compris les transactions de change et les dépôts en monnaie étrangère) à Luxembourg et à tout autre endroit tel qu'il peut être indiqué dans le Document d'Emission concerné.

Agent de Calcul signifie la personne concernée mentionnée en tant que tel dans le Document d'Emission.

Classe signifie une classe d'Instruments émise pour un Compartiment particulier tel que prévu dans le Document d'Emission concerné, selon le cas.

Valeur d'une Classe signifie, pour toute Classe d'Instruments, la part de la Valeur du Compartiment attribuée ou attribuable à cette Classe.

Loi des Sociétés la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Société signifie STORK ACCEPTANCE S.A.

Compartiment signifie une partie distincte et séparée de l'actif et du passif de la Société au sens de l'Article 5 de la Loi sur la Titrisation et à laquelle les Actifs sont attribués de temps à autre.

Actionnaire d'un Compartiment signifie les détenteurs d'Actions d'un Compartiment de temps à autre.

Actions d'un Compartiment signifie toutes les actions pouvant être rachetées émises par la Société de temps à autre dans une Classe spécifique et pour un Compartiment particulier, et jouissant des droits prévus dans le Document d'Emission concerné.

Valeur du Compartiment signifie, pour un Compartiment particulier, la valeur des actifs, telle que déterminée au Jour d'Evaluation, attribués ou attribuables à ce Compartiment après déduction de toutes demandes des Parties à la Transaction (autres que les Détenteurs d'Instruments) concernant ce Compartiment.

Conditions signifie, en ce qui concerne toute Classe d'Instruments de Dette, les termes et conditions de ces Instruments de Dette, tel que prévu dans les Documents de Transactions concernés.

Dépositaire signifie l'établissement de crédit nommé de temps à autre par la Société comme dépositaire des Actifs d'un Compartiment tel que prévu dans le Document d'Emission concerné, selon le cas.

Détenteur d'Instruments de Dette signifie tout détenteur d'Instruments de Dette de temps à autre.

Instruments de Dette signifie tout instrument de dette émis par la Société de temps à autre dans une Classe spécifique et pour un Compartiment particulier, et jouissant des droits prévus dans le Document d'Emission concerné.

EUR ou Euro ou € signifie la monnaie ayant cours légal au Grand-Duché de Luxembourg et la monnaie ayant cours légal dans les états membres de l'Union Européenne faisant partie de la troisième étape de l'Union Economique et Monétaire.

Instruments signifie toutes Actions, Parts Bénéficiaires et/ou Instruments de Dette.

Détenteur d'Instruments signifie tout détenteur d'Instruments au fil du temps.

Date d'Emission signifie, pour les Instruments, la date telle que spécifiée dans le Document d'Emission concerné, selon le cas.

Actions de Fondateur signifie les actions de fondateur dans le capital de la Société, non émises dans le cadre d'un Compartiment et dont les droits y afférents sont prévus dans les Statuts.

Prix de Rachat signifie le prix auquel chaque détenteur d'une Action d'un Compartiment ou d'une Part Bénéficiaire ou d'Instruments de Dette d'une Classe spécifique, a droit au Jour de Rachat conformément aux Statuts et au Document d'Emission concerné.

Date de Rachat signifie, pour chaque Classe d'Actions d'un Compartiment, de Parts Bénéficiaires ou d'Instruments de Dette, la date à laquelle la Société doit payer le Prix de Rachat conformément aux Statuts et au Document d'Emission concerné.

Registre signifie, pour toute Classe d'Instruments émis sous forme nominative, le registre (ce qui pour des Actions d'un Compartiment sera le registre des actions de la Société tel que prévu à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés) tenu par la Société ou par l'Agent de Registre correspondant afin d'inscrire l'émission et les transferts de ces Instruments nominatifs.

Agent de Registre signifie la personne à Luxembourg nommée par la Société Agent de Registre pour une Classe d'Instruments tel que spécifié dans le Document d'Emission correspondant, selon le cas.

Loi sur la Titrisation signifie la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Actionnaire signifie le détenteur d'Actions de Fondateur ou d'Actions d'un Compartiment, selon le cas.

Actions signifie les Actions de Fondateur et/ou les Actions d'un Compartiment, selon le cas.

Documents de Transaction signifie, pour un Compartiment particulier, les documents émis par la Société pour ce Compartiment.

Partie à la Transaction signifie, pour un Compartiment, toute partie qui détient des Instruments émis par ce Compartiment, ou un créancier dont les réclamations concernent la création, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment ou ont été attribuées correctement à celui-ci par le Conseil d'Administration.

Tranche signifie une tranche d'Instruments émise par la Société et formant tout ou partie d'une Classe.

Détenteur de Parts signifie tout détenteur de Parts Bénéficiaires de temps à autre.

Date d'Evaluation signifie toute date à laquelle la Valeur d'un Compartiment ou une Valeur par Instrument est calculée par l'Agent de Calcul conformément au Document d'Emission concerné.

Valeur par Instrument signifie, pour une Classe de (i) Actions d'un Compartiment, (ii) Parts Bénéficiaires ou (iii) Instruments de Dette dont le bénéfice provient des Actifs par rapport auxquels ces Instruments de Dette ont été émis, la valeur déterminée à une Date d'Evaluation en divisant la Valeur de la Classe attribuable à cette Classe d'Instruments par le nombre d'Instruments en circulation à ce moment.

Section 2 - La société

Art. 2. Forme et Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteurs d'Actions ou de Parts Bénéficiaires émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination STORK ACCEPTANCE S.A., sous le régime d'une société de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et soumise aux dispositions de cette Loi.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé des succursales, agences ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

3.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts à la condition, cependant, que la Société ne pourra ni être dissoute ni mise en liquidation tant que tout Compartiment de la Société n'a pas été dissout ou mis en liquidation conformément aux présents Statuts et au Document d'Emission des Instruments de toute Classe émis dans ce Compartiment, selon le cas.

Art. 5. Objet.

5.1 La Société a pour objet exclusif la réalisation d'une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation; dans ce contexte, la Société pourra assumer les risques, existants ou futures, liés à la détention d'actifs mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques résultant des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par voie d'acquisition d'actifs, de garantie d'obligations ou tout autre engagement. Elle pourra également transférer, dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts, céder les créances et autres actifs qu'elle détient, existants ou futurs, dans une ou plusieurs transactions ou de façon régulière.

5.2 Dans ce même contexte et dans les limites prévues par la Loi sur la Titrisation, la Société pourra acquérir, céder et investir dans tous instruments financiers, y compris mais sans y être limité, des prêts, titres, obligations, créances, billets à ordre, avances, actions, warrants, billets structurés et autres valeurs ou instruments financiers, et pourra conclure des contrats dérivés. La Société pourra consentir tout prêt, autres garanties ou sûreté à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire des opérations de prêt de titres ou d'emprunt.

La Société pourra émettre de temps à autre des Instruments relatifs à un ou plusieurs Compartiments séparés dont le rendement est basé sur la performance d'actifs financiers ou d'instruments financiers, de toute nature (y compris, afin d'éviter le doute, des instruments dérivés) basés sur des transactions de participations financières ou des instruments financiers basés sur ou provenant de ces transactions de participations, et tous autres titres ou instruments financiers, y compris mais sans y être limités, des actions, indices, valeurs obligataires, matières premières, devises, fonds et/ou tout autre actif ou risque conformément à l'Article 53 de la Loi sur la Titrisation. Des instruments d'une Classe particulière pourront être émis en une ou plusieurs Tranches.

La Société pourra émettre des Instruments à destination du public de manière continue.

5.3 La Société pourra accorder toute sorte de titres sous toute loi à un trustee, security trustee, mandataire en relation avec des titres, représentant fiduciaire ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en rapport avec la titrisation afin de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement conclu par la Société dans le cadre de la titrisation. La Société peut

conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans y être limité, des dérivés) et pourra émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et pourra faire et autoriser toutes choses et actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution et la liquidation d'une titrisation, ou y sont accessoires.

La Société pourra céder ou transférer ses actifs conformément aux termes et conditions déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration en conformité et sous réserve du Document d'Emission concerné, selon le cas, faisant référence aux Instruments émis par la Société pour ces actifs.

5.4 La Société pourra effectuer tous investissements ou opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, ainsi que toutes opérations qui facilitent directement ou indirectement la réalisation de son objet dans tous les domaines mentionnés ci-dessus.

5.5 La Société pourra réaliser des opérations de prêt dans les limites prévues par la Loi sur la Titrisation. Elle pourra émettre des titres de toute sorte y compris selon un ou plusieurs programmes d'émission. Dans les limites prévues par la Loi sur la Titrisation, la Société pourra prêter des fonds, y compris les bénéfices d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales ou sociétés affiliées ou à toute autre société.

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est représenté par des Actions de Fondateur et des Actions d'un Compartiment. Actuellement, le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) Actions de Fondateur entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

6.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (€ 100.000.000,-).

6.3 Le capital autorisé et émis de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution circulaire des Actionnaires statuant dans les formes requises en matière de modification des présents Statuts.

6.4 En outre, le Conseil d'Administration pourra selon une décision prise à l'unanimité, augmenter le capital émis de la Société par l'émission de nouvelles Actions, jusqu'au montant du Capital Autorisé. Chaque fois que le Conseil d'Administration rendra effective toute ou partie de l'augmentation de capital autorisée par les présents Statuts, le présent Article 6 sera modifié afin de rendre compte de cette augmentation de capital et le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toutes les mesures nécessaires pour rendre cette modification effective conformément à la loi luxembourgeoise.

6.5 Le Conseil d'Administration pourra créer des réserves au fil du temps tel qu'il jugera approprié (en sus de celles requises par la loi) ainsi que des réserves à partir de fonds reçus par la Société comme primes d'émission lors de l'émission et la vente d'Actions. Ces réserves et provisions de liquidité pourront être utilisées pour le paiement de toute Action que la Société pourra racheter conformément aux présents Statuts, dédommager en cas de moins-value réalisée ou non, payer toute bonification ou autre dividende ou être allouée au compte de la réserve légale comme tout compte de réserve, tel que déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'Administration, selon le cas.

6.6 Les Actions émises dans le capital social autorisé pourront, sur décision du Conseil d'Administration, appartenir à la même Classe, à deux Classes différentes ou plus. Les droits spécifiques rattachés à chaque Classe d'Actions seront déterminés au moment de l'émission par le Conseil d'Administration.

6.7 Les Actionnaires d'un Compartiment n'ont pas le droit de demander la conversion de leurs Actions en Actions d'un autre Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission.

Art. 7. Actions.

7.1 Les détenteurs d'Actions d'un Compartiment s'abstiendront d'agir au nom de la Société en toute manière ou capacité que ce soit autre que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors d'assemblées générales du Compartiment auxquelles leurs Actions appartiennent et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et, le cas échéant, la prime d'émission.

7.2 Les Actions de Fondateur ne confèrent aucun droit de participation aux actifs, bénéfices ou surplus d'aucun Compartiment ou générés par lui. Sans préjudice de ce qui est prévu dans le Document d'Emission concerné, les Actions d'un Compartiment ne confèrent aucun droit de participation aux actifs, bénéfices ou surplus d'aucun Compartiment ou générés par lui autres que le(s) Compartiment(s) pour lequel (lesquels) ces Actions d'un Compartiment ont été émises, et ce toujours selon les termes et conditions établis dans le Document d'Emission concerné.

7.3 Les Actions de Fondateur conféreront à leur détenteur le droit de recevoir les bénéfices de la Société non attribuables à aucun(s) Compartiment(s) et disponibles pour être distribués tel que l'assemblée générale des Actionnaires pourra décider selon l'Article 17 et, lors de la dissolution et de la liquidation de la Société conformément à l'Article 18, le droit de recevoir le surplus de liquidation qui n'est pas attribuable à aucun Compartiment, s'il y en a.

7.4 Les Actions conféreront des droits de vote tel que déterminé à l'Article 17.

7.5 Les Actions de Fondateur seront émises sous forme nominative. Les Actions d'un Compartiment seront émises sous forme nominative et sur décision du Conseil d'Administration au moment de l'émission, ou au porteur. A tout moment et sur demande de leur propriétaire, les Actions au porteur pourront être converties en Actions nominatives. Les Actions nominatives ne pourront être converties en Actions au porteur, mais des Actions d'un Compartiment nominatives pourront être converties en Actions d'un Compartiment au porteur si cette conversion est explicitement

prévue dans le Document d'Emission concerné. La conversion d'Actions au porteur en Actions nominatives sera réalisée par l'annulation des certificats d'Actions au porteur et inscription sera portée au registre des Actionnaires comme preuve de cette conversion. La conversion d'Actions au porteur en Actions nominatives sera réalisée par l'émission d'un ou plusieurs certificats d'Actions au porteur et inscription sera portée au registre des Actionnaires comme preuve de cette conversion. Le Conseil d'Administration pourra mettre en compte à l'Actionnaire qui en fait la demande le coût de cette conversion.

7.6 Le registre des Actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par les Actionnaires. Ce registre comportera toutes les informations requises à l'Article 39 de la Loi des Sociétés. Les détenteurs d'Actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et leur remettre des certificats établissant leur détention respective d'Actions nominatives qui seront signés par deux administrateurs.

7.7 La détention des Actions nominatives sera validée par son inscription dans le registre des Actionnaires. Sur accord du Conseil d'Administration, le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou fondés de pouvoir de la Société ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées par le Conseil d'Administration à cet effet.

7.8 Les transferts d'Actions au porteur seront réalisés par simple remise.

7.9 La Société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par Action; au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de cette Action devront nommer un seul mandataire pour représenter cette Action auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ne soit désignée comme seule propriétaire auprès de la Société.

7.10 Les Actions d'un Compartiment peuvent être transférées librement, à moins qu'il n'en soit prévu explicitement autrement dans le Document d'Emission concerné. Les Actions de Fondateur ne peuvent être transférées qu'avec l'accord préalable écrit du Conseil d'Administration.

7.11 Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société que son certificat d'Action au porteur a été égaré, détérioré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera et exigera. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions détériorés pourront être annulés par la Société et remplacés par des nouveaux. La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société concernant l'émission et l'inscription au registre ou l'annulation du certificat original.

7.12 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions d'un Compartiment. Ces fractions n'auront pas droit à un vote mais détiendront une participation proportionnelle dans les actifs nets attribuables à la Classe concernée d'Actions d'un Compartiment. Lorsqu'un Actionnaire détient des fractions d'Actions d'un Compartiment qui ensemble représentent une Action entière, cet Actionnaire aura droit à une voix, toujours selon les dispositions prévues dans le Document d'Emission concerné.

7.13 Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou empêcher la détention des Actions de la Société par toute personne, firme ou société si, de l'avis du Conseil d'Administration, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société ou la majorité de ses Actionnaires; si elle peut constituer une infraction à toute loi ou réglementation soit au Luxembourg soit à l'étranger, ou si elle peut entraîner des conséquences légales ou réglementaires négatives (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le Conseil d'Administration étant ci-après désignées «Personne Non Autorisée»). S'il apparaît au Conseil d'Administration qu'une Personne Non Autorisée est ou deviendra propriétaire, directement ou indirectement, d'Actions, le Conseil d'Administration pourra procéder au rachat forcé de ces Actions à un prix basé sur la valeur des Actions selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration afin de respecter les intérêts du Compartiment et des autres Actionnaires. Le Conseil d'Administration ne sera pas dans l'obligation vis-à-vis de ce détenteur, de trouver le meilleur prix pour les Actions concernées.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'auront pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des Actions de Fondateur et des Actions d'un Compartiment selon les droits qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration lors de l'émission, selon une liste de candidats et pour une durée présentée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration sera élu à la majorité des votes des Actions présentes ou représentées à une assemblée générale des Actionnaires.

Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision prise à la majorité des voix des Actions présentes ou représentées à une assemblée générale.

Au cas où le poste d'un membre du Conseil d'Administration devient vacant, les membres restants peuvent remplir provisoirement les fonctions attachées à ce poste; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions des Membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si un président est nommé, il présidera toutes les assemblées des Actionnaires et les Conseils d'Administration mais s'il n'y a pas de président ou en son absence, les Actionnaires ou les administrateurs pourront désigner à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la Société dont un directeur-général, le secrétaire, des directeurs-généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'auront pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et responsabilités qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par courrier électronique, télécopieur, câble, télégramme ou telex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution circulaire préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopieur, câble, télégramme ou telex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si deux tiers au moins des administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix pour ou contre une résolution, le président aura voix prépondérante.

Les résolutions circulaires du Conseil d'Administration seront valables si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et prendre toutes mesures pour accomplir tous actes de disposition et d'administration conformément aux objectifs de la Société; il sera également compétent pour toute matière qui n'est pas du ressort de l'assemblée générale selon les présents Statuts ou selon la loi.

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration sera signé par l'administrateur qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou le secrétaire, ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et les affaires de la Société.

Cependant, les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer sous son entière responsabilité et son contrôle, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à la conduite des affaires de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 12. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration ou par la signature individuelle ou conjointe d'autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à la conduite des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa

gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration, dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, avec l'approbation du Conseil d'Administration, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration pourra également accorder des procurations spéciales sous forme notariée ou privée.

Art. 14. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec une autre société ou firme ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privé de son droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne toute matière en relation avec ce contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des Actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts de quelque manière que ce soit, positions ou transactions impliquant le Gestionnaire d'Investissement, le Dépositaire, l'agent domiciliataire et administratif, l'agent de registre et de transfert, tout agent payeur, tout agent distributeur et tout autre agent employé par la Société, ou toute filiale ou société affiliée ou toute autre société ou entité que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre à sa discrétion.

Art. 15. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque qui satisfera aux conditions de la Loi sur la Titrisation (le «Dépositaire»). Les Titres Négociables, actifs liquides et liquidités de la Société devront être détenus par ou à l'ordre du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prévues par la Loi sur la Titrisation.

Si le Dépositaire souhaite renoncer à sa fonction, le Conseil d'Administration fera tout son possible afin de trouver dans les deux mois une société qui agira en tant que dépositaire et nommera alors cette société dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration décidera de la nomination du Dépositaire et ne le révoquera à moins que et tant qu'un successeur n'ait été désigné selon la présente disposition pour agir en tant que tel.

Art. 16. Indemnisation. La Société indemnifiera ses administrateurs, fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, associés, membres, affiliés et personnel contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais légaux, de jugement et montants payés, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'appliquera pas en cas de fraude, négligence grave, faute grave, mauvaise foi, dol et rupture des obligations de cette personne; en cas d'accord, l'indemnisation ne devra être donnée que dans le cadre des matières couvertes par cet accord pour lequel la Société est informée par un conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis de telle rupture de ses devoirs. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels elle peut prétendre.

Art. 17. Assemblées Générales des Actionnaires.

17.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration. L'assemblée constituée des Actions d'un Compartiment représentera l'entière responsabilité de ces Actions. Elle disposera des pouvoirs pour ratifier des actes en rapport avec les opérations de ce Compartiment et des droits et obligations attribués à ses Actions. Les résolutions prises lors de cette assemblée s'imposeront à tous les Actionnaires du Compartiment.

17.2 Les avis de convocation d'une assemblée générale des Actionnaires énonceront l'ordre du jour de cette assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration. Les affaires traitées lors de toute assemblée générale des Actionnaires se limiteront aux affaires prévues dans l'ordre du jour (qui comprendra toutes les affaires prévues par la loi) ainsi que celles relatives à celles-ci.

17.3 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de son ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis préalable.

17.4 Le Conseil d'Administration pourra fixer une date à l'avance, qui n'excèdera pas soixante-quinze jours avant la date de toute assemblée générale des Actionnaires, comme date de clôture pour la désignation des Actionnaires pouvant être convoqués et voter à cette assemblée; dans ce cas, ces Actionnaires et seulement les Actionnaires inscrits en tant que tels à cette date auront le droit d'être convoqués et de voter à cette assemblée, sans tenir compte de tout transfert d'Actions au registre des Actionnaires ayant lieu après la date fixée tel que précédemment.

17.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'il sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour

ouvrable bancaire suivant. Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation correspondants.

17.6 Les quorums et délais requis par la Loi des Sociétés régleront les avis de convocation et les assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts ou dans les conventions d'Actionnaires.

17.7 Sans préjudice d'autres dispositions des présents Statuts ou de tout Document d'Emission concerné, chaque Action donne droit à un vote. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi des Sociétés, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

17.8 Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre condition raisonnable que les Actionnaires devront remplir pour participer à toute assemblée générale.

Art. 18. Dissolution et Liquidation de la Société.

18.1 La Société pourra être dissoute et mise en liquidation par la résolution anonyme de l'assemblée générale des Actions de Fondateur, conformément aux conventions d'Actionnaires à la condition, cependant, que la Société ne pourra ni être dissoute ni mise en liquidation tant que tout Compartiment de la Société n'a pas été dissout ou mis en liquidation conformément aux présents Statuts et au Document d'Emission des Instruments de toute Classe émis dans ce Compartiment, selon le cas.

18.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par le Conseil d'Administration ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

18.3 Le produit de la réalisation des actifs et du paiement des engagements de la Société qui ne sera pas attribuable ou attribué à aucun Compartiment sera distribué parmi les détenteurs d'Actions de Fondateur proportionnellement au nombre d'Actions de Fondateur qu'ils détiennent.

Section 3 - Compartiments

Art. 19. Création des Compartiments.

19.1 Le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs Compartiments qui se différencieront par la nature des risques ou actifs acquis, les différents termes et conditions d'émission des Classes d'Instruments correspondant à ces Compartiments ou par d'autres caractéristiques particulières.

19.2 Les termes et conditions des Classes d'Instruments émises pour chaque Compartiment et les objectifs particuliers de ceux-ci seront déterminés par le Conseil d'Administration et spécifiés dans le Document d'Emission relatif à cette Classe, selon le cas. Tous Instruments émis par la Société seront considérés acceptant pleinement et soumis aux termes qui leurs sont applicables (tel que prévu dans le Document d'Emission concerné, selon le cas) et aux présents Statuts par la souscription à ces Instruments. Chaque Compartiment pourra émettre des Actions, des Parts Bénéficiaires ou des Instruments de Dette.

19.3 La Société pourra dans le cadre de tous les Compartiments, émettre un ou plusieurs types d'instruments tel que spécifié ci-après à l'Article 23 (Instruments-Généralités) et pourra conclure tout type de conventions en rapport avec ceux-ci et ayant pour but la titrisation des actifs attribuables ou alloués à ce Compartiment.

19.4 Les actifs d'un Compartiment ne sont responsables que des dettes, engagements et obligations attribuables à ce Compartiment. A cet égard, si la Société contracte une dette relative à un Compartiment particulier, le recours du créateur de cette dette sera limité aux seuls actifs du Compartiment concerné conformément à l'Article 62 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 20. Ségrégation des Compartiments.

20.1 Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte et séparée de l'actif et du passif de la Société, et (i) les droits des Parties à la Transaction d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment et (ii) les actifs d'un Compartiment sont disponibles exclusivement pour satisfaire aux droits des Parties à la Transaction de ce Compartiment. Dans les relations entre Détenteurs d'Instruments, chaque Compartiment est considéré comme étant une entité séparée. Le Conseil d'Administration établira des comptes séparés pour chaque Compartiment.

20.2 Sous réserve des droits ou limitations particulières actuellement attribués à tout Instrument, tel qu'il pourra être prévu dans les présents Statuts et le Document d'Emission concerné, selon le cas, à la liquidation d'un Compartiment, ses actifs seront imputés (a) premièrement, au paiement ou règlement de toutes commissions, coûts, charges, frais, responsabilités et autres montants y compris toutes taxes à payer (autres que les montants mentionnés au paragraphe (b) ci-dessous) attribuables ou alloués à ce Compartiment; et (b) deuxièmement, de façon proportionnelle, au paiement des montants dûs, directement ou indirectement, aux détenteurs de ces Instruments, et ceci, dans le cas de l'émission de plusieurs Classes ou types d'Instruments par Compartiment, en fonction des priorités des accords de paiement tel que prévu dans le Document d'Emission concerné, selon le cas, applicable à ces Instruments.

20.3 Si les actifs nets réalisés d'un Compartiment ne sont pas suffisants pour payer tous les montants dûs à la Classe concernée conformément aux présents Statuts ou au Document d'Emission concerné, selon le cas, les détenteurs con-

cernés ne pourront formuler aucune réclamation à la Société pour ou relative à un déficit et ne pourront formuler aucune réclamation à un autre Compartiment ou tous autres actifs de la Société.

Art. 21. Documents Comptables des Compartiments.

21.1 Le Conseil d'Administration établira et conservera des documents comptables séparés pour chaque Compartiment de la Société afin d'établir les droits des Parties à la Transaction de chaque Compartiment pour les besoins des présents Statuts et du Document d'Emission concerné, selon le cas, et ces documents comptables constitueront une preuve concluante de ces droits en absence d'erreur manifeste.

21.2 La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce Compartiment moins ses dettes. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission concerné, les actifs attribuables à un Compartiment devront comprendre: toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus ou courus; tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché); tous les titres, instruments dérivés de parts, actions, obligations, créances, options, contrats, droits de souscription et tous autres investissements, instruments et titres; tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en nature dans la mesure où la Société en avait connaissance; cependant, la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits; tous les intérêts échus ou courus sur les valeurs porteuses d'intérêts qui sont la propriété du Compartiment, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs; les frais d'établissement du Compartiment, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission concerné, les engagements d'un Compartiment comprendront notamment: tous les prêts, effets échus et montants exigibles; tous les frais courus et exigibles (y compris sans y être limité, les frais administratifs, les commissions de gestion, qui comprennent les commissions de performance, s'il y en a, les commissions de dépositaire ainsi que les commissions de distribution ou exclusivité, s'il y en a); tous les engagements connus, actuels ou futurs, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en biens; une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et le revenu, déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration, et d'autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout autre montant que le Conseil d'Administration considérera comme une indemnité adéquate pour des engagements subordonnés du Fonds; et tous autres engagements de quelque nature et sorte qu'ils soient à l'exception des engagements représentés par les Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses, ce qui comprend les frais de constitution, les rémunérations payables au Gestionnaire d'Investissement, auditeurs indépendants, Dépositaire, agent domiciliaire et administratif, agent de registre et de transfert, agents payeurs, agent de distribution et tout autre agent employé par la Société, la couverture d'assurance, les frais et charges concernant l'inscription de la Société et son maintien ainsi que celui de tout Instrument de la Société auprès d'agences gouvernementales ou bourse de valeur du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais pour les cotations proposées et leur maintien, les dépenses de publicité, imprimerie, rapport et publication (y compris les dépenses raisonnables de marketing et de publicité et les frais de préparation, traduction et impression dans les différentes langues) des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, les rapports, impôts ou taxes gouvernementales, les frais d'assurance et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des actifs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et télex. La Société pourra évaluer ses dépenses administratives ou autres, qui ont un caractère régulier, par une estimation pour l'année ou toute autre période en provisionnant le montant au prorata des fractions de cette période.

Pour l'évaluation du montant de ses engagements, la Société pourra évaluer toutes ses dépenses administratives ou autres qui ont un caractère régulier, par une estimation pour l'année ou toute autre période en provisionnant le montant au prorata des fractions de cette période.

21.3 Au cas où un actif ou engagement de la Société ne peut être attribué à un Compartiment particulier, cet actif ou engagement sera attribué à tous les Compartiments au prorata de la valeur totale des Instruments émis par ces Compartiments, ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi.

21.4 Les comptes de la Société, y compris de tous les Compartiments, seront libellés en euros. Les devises de référence des Compartiments pourront être exprimées en dénominations différentes.

Art. 22. Liquidation des Compartiments. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les termes des Instruments relatifs à un Compartiment tel qu'exposé dans le Document d'Emission concerné, selon le cas, le Conseil d'Administration pourra à tout moment mettre un quelconque Compartiment en liquidation.

Section 4 - Instruments

Art. 23. Instruments- Généralités. Dans chaque Compartiment, la Société pourra émettre un ou plusieurs types d'Instruments. Ces Instruments seront soumis aux dispositions de cette Section 4 et des Documents d'Emission concernés y relatifs. En cas de contradiction entre les Statuts et le Document d'Emission concerné, les dispositions de ce dernier prévauront.

Art. 24. Actions d'un Compartiment.

24.1 Dans la mesure où le présent Article 24 et le Document d'Emission concerné n'y dérogent pas, les dispositions de l'Article 7 (Actions) s'appliqueront également aux Actions d'un Compartiment.

24.2 Dans les limites du Capital Autorisé, sur décision du Conseil d'Administration à l'unanimité concernant les modalités du Compartiment concerné ainsi que le Document d'Emission et les Documents des Transactions y relatifs, le Conseil d'Administration est autorisé à (i) émettre pour ce Compartiment des Actions d'un Compartiment par des apports en espèces, des apports en nature ou par la conversion des bénéfices nets ou de toute autre réserve disponible du Compartiment en capital social en tout ou en partie, de temps à autre, tel que le Conseil d'Administration décidera de manière discrétionnaire (toujours selon les termes et conditions de tout Instrument émis de ce Compartiment) dans un délai de maximum cinq ans à compter de la date de publication de la résolution la plus récente de l'assemblée générale des Actionnaires décidant quant au montant du capital autorisé; et (ii) pour ce Compartiment, à déterminer les termes et conditions d'une telle augmentation de capital et émission d'Actions, y compris en ce qui concerne les apports en espèces et en nature, le prix par Action d'un Compartiment ainsi que les termes et conditions respectives de paiement et de remise. Pendant ce délai de cinq ans, le Conseil d'Administration, sur décision prise à l'unanimité, sera et est autorisé à émettre des Actions d'un Compartiment et à accorder des options de souscription pour ces Actions, aux personnes et selon les termes tel que spécifié dans le Document d'Emission (et en particulier à procéder à cette émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux Actionnaires existants).

24.3 Toutes les Actions d'un Compartiment émises par la Société seront des actions rachetables. Les Actions d'un Compartiment souscrites et entièrement libérées pourront être rachetées au Prix de Rachat applicable selon les termes et conditions déterminées par le Conseil d'Administration lors de l'émission et spécifiés dans le Document d'Emission concerné conformément à et selon la Loi sur les Sociétés. Le Prix de Rachat de chaque Action d'un Compartiment sera la Valeur de cette Action qui, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission concerné, sera déterminée selon les dispositions de l'Article 27 au Jour d'Evaluation spécifié dans le Document d'Emission concerné, déduction faite du montant, s'il y en a, correspondant aux taxes et frais encourus lors de la cession des investissements de la Société attribuables ou alloués au Compartiment concerné au jour de rachat afin de financer celui-ci; ces taxes et frais seront identiques (en terme de pourcentage) pour toutes les Actions d'un Compartiment d'une Classe particulière.

24.4 Le Prix de Rachat sera payé en liquide ou, si cela est prévu dans le Document d'Emission concerné, en nature. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission concerné, le Prix de Rachat sera payé endéans un délai déterminé souverainement par le Conseil d'Administration.

24.5 Le rachat d'Actions d'un Compartiment ne peut être réalisé qu'en utilisant des fonds disponibles pour être distribués conformément à la Loi des Sociétés (des fonds distribuables, y compris le compte de prime d'émission, s'il y en a), correspondant au produit de la cession partielle ou totale et/ou à d'autres revenus du Compartiment concerné. Au cas où des droits de rachat spécifiques ont été accordés à des détenteurs d'Actions d'un Compartiment d'une Classe particulière au moment de l'émission, si les bénéfices non distribués et les réserves non obligatoires de la Société attribuables ou allouées au(x) Compartiment(s) concerné(s) sont insuffisants pour le paiement du prix de rachat de toutes les Actions d'un Compartiment soumises au rachat par les Actionnaires, les demandes de rachat concernées seront proportionnellement diminuées, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission concerné. Toute demande de rachat pourra être reportée dans des circonstances particulières si le Conseil d'Administration considère que la mise en place de la procédure de rachat à ce Jour d'Evaluation affecterait négativement ou porterait préjudice aux intérêts de la Classe concernée ou de la Société. En cas de circonstances de liquidité particulières affectant les intérêts de la Société, le Conseil d'Administration pourra également reporter une partie proportionnelle du paiement aux personnes ayant demandé le rachat des Actions.

24.6 Les Actions d'un Compartiment qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et dès lors ne pourront pas voter, de même qu'elles n'auront droit à aucun dividende ni produit de liquidation. Les détenteurs d'Actions d'un Compartiment reconnaissent que le rachat d'Actions d'un Compartiment réalisé selon les dispositions qui précèdent respecte leur droit à un traitement égal de la part de la Société. Les Actions d'un Compartiment ne pourront être rachetées à la demande d'un Actionnaire, à moins que ce droit de rachat ne soit spécifié dans le Document d'Emission concerné. Si la Société considère que la détention des Actions d'un Compartiment par une quelconque partie lui porte préjudice, la Société peut décider de racheter ces Actions d'un Compartiment à la Valeur par Action concernée.

24.7 Un montant égal à la valeur nominale ou, en son absence, la valeur nominale de toutes les Actions d'un Compartiment rachetées doit être placé dans une réserve qui ne pourra pas être distribuée aux Actionnaires excepté en cas de diminution du capital social souscrit de la Société. La réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par une capitalisation des réserves. Les Actions d'un Compartiment rachetées pourront être émises à nouveau.

Art. 25. Parts Bénéficiaires d'un Compartiment.

25.1 Conformément aux dispositions du présent Article 25, les droits et obligations attachés à toute Part Bénéficiaire seront déterminés au moment de leur émission et de temps à autre ensuite par le Conseil d'Administration à sa seule discrétion et seront indiqués dans les Documents d'Emission concernés.

25.2 Les Parts Bénéficiaires pourront être émises contre des apports en espèces et des apports en nature. Les apports en nature seront soumis au contrôle d'un auditeur indépendant en ce qui concerne leur évaluation. Le Document d'Emission concerné indiquera le prix d'émission de chaque Part Bénéficiaire.

25.3 Le Document d'Emission concerné énoncera les termes de chaque Classe de Parts Bénéficiaires et indiquera

- (a) la devise des Parts Bénéficiaires;
- (b) les Actifs pour lesquels les Parts Bénéficiaires sont émises;
- (c) les détails des paiements de dividendes et la devise dans laquelle ils seront réalisés ainsi que le Prix de Rachat, la devise dans laquelle il sera payé et la Date de Rachat;
- (d) la méthode de calcul du Prix de Rachat;
- (e) les droits de vote attachés aux Parts Bénéficiaires; et
- (f) tous autres droits, obligations et restrictions attachés aux Parts bénéficiaires que le Conseil d'Administration déterminera à sa seule et entière discrétion.

25.4 Les termes et conditions de chaque Classe de Parts Bénéficiaires tels qu'indiqués dans le Document d'Emission concerné et, selon le cas, tel qu'amendés de temps en temps conformément aux Statuts et au Document d'Emission concerné, engageront les Détenteurs de Parts, les Actionnaires et la Société.

25.5 Conformément aux présents Statuts et au Document d'Emission concerné, chaque Part Bénéficiaire donnera à son détenteur le droit de recevoir de manière cumulée des dividendes y compris des dividendes intérimaires (s'il y en a) provenant du produit des Actifs pour lesquels les Parts Bénéficiaires ont été émises, payables selon les termes prévus dans le Document d'Emission concerné. Sous réserve de tous droits ou restrictions particuliers actuellement attachés à toute Part Bénéficiaire, tel qu'il peut être spécifié dans le Document d'Emission concerné, tous les dividendes seront répartis et payés proportionnellement entre les Détenteurs de Parts.

25.6 Le Conseil d'Administration placera tous les dividendes non réclamés dans une réserve au profit des Parts Bénéficiaires concernées, jusqu'à leur réclamation. Aucun dividende ne recevra d'intérêt de la part du Compartiment concerné ou de la Société. Si le Conseil d'Administration le décide, tout dividende non réclamé après un délai de cinq ans à compter du jour de sa déclaration, perdra ses droits et ne sera dès lors plus dû par les Parts Bénéficiaires concernées et appartiendra au Compartiment concerné ou, si ce Compartiment a été liquidé, à la Société dans son intégralité.

25.7 Le Conseil d'Administration pourra décider qu'il est souhaitable de capitaliser les bénéfices d'un Compartiment qu'il déterminera à son entière discrétion.

25.8 Les Parts Bénéficiaires ne seront pas rachetables à la discrétion du Détenteur à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission concerné. Le Conseil d'Administration pourra décider souverainement de temps en temps de racheter et de déterminer les termes de rachat des Parts Bénéficiaires d'une Classe à leur propriétaire lorsqu'il considère que cela est dans l'intérêt du Compartiment concerné ou de la Société. Lorsque le Conseil d'Administration considère que la détention de Parts Bénéficiaires par une quelconque partie porte préjudice à la Société, la Société pourra décider de racheter ces Parts Bénéficiaires à la Valeur par Part correspondante.

25.9 Sans préjudice des présents Articles et du Document d'Emission concerné, chaque Part Bénéficiaire donnera à son propriétaire le droit de recevoir le remboursement d'un montant égal au Prix de Rachat au Jour de Rachat depuis les actifs nets du Compartiment concerné, moins les frais de rachat, s'il y en a. Toute demande de rachat peut être reportée dans des circonstances particulières si le Conseil d'Administration considère que la mise en place de la procédure de rachat à ce Jour d'Evaluation affecterait négativement ou porterait préjudice aux intérêts de la Classe concernée ou de la Société.

En cas de circonstances de liquidité particulières affectant les intérêts de la Société, le Conseil d'Administration pourra également reporter une partie proportionnelle du paiement aux personnes ayant demandé le rachat des Parts Bénéficiaires.

Au moment du rachat d'une Part Bénéficiaire selon les termes du Document d'Emission concerné, cette Part Bénéficiaire sera annulée et son propriétaire ne pourra plus exercer les droits qui y étaient rattachés; d'une manière similaire, dans le cas de Parts nominatives, son nom sera supprimé du registre des propriétaires.

25.10 Le Conseil d'Administration peut déduire de tout dividende ou autre somme à payer à un Détenteur de Parts sur ou en rapport avec une Part Bénéficiaire, toute somme d'argent (s'il y en a) payable actuellement à la Société pour des appels de fonds ou autre motif concernant les Parts Bénéficiaires, ainsi que tout montant devant en être déduit conformément à la loi.

25.11 Les détenteurs d'une Classe de Parts Bénéficiaires ont le droit de recevoir les convocations, prendre part et voter aux assemblées des détenteurs de cette Classe de Parts Bénéficiaires qui, conformément aux Statuts et au Document d'Emission concerné, statuera en matière de changement de leurs droits concernant l'allocation des bénéfices du Compartiment relatif à cette Classe de Parts Bénéficiaires sur base annuelle. Chaque Détenteur de Part a droit à un nombre de voix égal au nombre de Parts bénéficiaires qu'il détient dans la Classe concernée. Les Détenteurs de Part peuvent voter en personne ou en désignant une autre personne comme leur mandataire, qui n'a pas besoin d'être un détenteur.

25.12 Les Parts Bénéficiaires seront émises sous forme nominative et sur décision du Conseil d'Administration au moment de l'émission, ou au porteur. A tout moment et sur demande de leur propriétaire, les Parts Bénéficiaires au porteur pourront être converties en Parts Bénéficiaires nominatives. Les Parts Bénéficiaires nominatives ne pourront être converties en Parts Bénéficiaires au porteur à moins que cette conversion ne soit explicitement prévue dans le Document d'Emission concerné. La conversion de Parts Bénéficiaires au porteur en Parts Bénéficiaires nominatives sera réalisée par l'annulation des certificats de Parts Bénéficiaires au porteur et inscription sera portée au registre des Détenteurs de Parts comme preuve de cette conversion. La conversion de Parts Bénéficiaires au porteur en Parts Bénéficiaires nominatives

sera réalisée par l'émission d'un ou plusieurs certificats de Parts Bénéficiaires au porteur et inscription sera portée au registre des Détenteurs de Parts comme preuve de cette conversion. Le Conseil d'Administration pourra faire supporter l'Actionnaire qui en fait la demande le coût de cette conversion.

25.13 Le registre des Parts Bénéficiaires nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par les Détenteurs de Parts. Ce registre comportera toutes les informations requises à l'Article 39 de la Loi des Sociétés. Les détenteurs de Parts Bénéficiaires nominatives pourront demander à la Société d'émettre et leur remettre des certificats établissant leur détention respective de Parts Bénéficiaires nominatives qui seront signés par le Conseil d'Administration.

25.14 La détention de Parts Bénéficiaires nominatives sera validée par son inscription dans le registre des Détenteurs de Parts. Le transfert de Parts Bénéficiaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des Détenteurs de Parts, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Tout transfert de Parts Bénéficiaires nominatives sera inscrit au registre des Détenteurs de Parts; cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou fondés de pouvoir de la Société ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées par le Conseil d'Administration à cet effet.

25.15 Les transferts de Parts Bénéficiaires au porteur seront réalisés par simple remise.

25.16 La Société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par Part Bénéficiaire; au cas où une Part Bénéficiaire est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de cette Part Bénéficiaire devront nommer un seul mandataire pour représenter cette Part vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'une seule personne ne soit désignée comme seule propriétaire vis-à-vis de la Société.

25.17 Les Parts Bénéficiaires peuvent être transférées librement, à moins qu'il n'en soit prévu explicitement autrement dans le Document d'Emission concerné.

25.18 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Document d'Emission concerné, les droits attachés à toute Classe de Parts Bénéficiaires et qui ont été déterminés par le Conseil d'Administration conformément aux Statuts, pourront être modifiés ou abrogés par le Conseil d'Administration avec le consentement écrit des détenteurs de la majorité des Parts Bénéficiaires émises de cette Classe, ou avec l'approbation d'une résolution adoptée à la majorité des voix lors d'une assemblée séparée des détenteurs de Parts Bénéficiaires de cette Classe; cependant, cette décision ou approbation ne seront pas requises en cas de modification, amendement ou abrogation des droits spéciaux conférés aux Parts Bénéficiaires d'une Classe si, de l'avis du Conseil d'Administration, cette modification, amendement ou abrogation ne porte pas un grand préjudice aux intérêts des détenteurs concernés ou un d'entre eux. Toute modification, amendement ou abrogation seront spécifiés dans le Document d'Emission révisé, dont une copie sera remise aux détenteurs affectés conformément aux présents Statuts au jour d'émission de ce document et engageront les détenteurs des Parts Bénéficiaires concernées.

25.19 Lorsque l'approbation par une résolution des détenteurs de Parts est requise conformément à l'Article 25 pour toute modification ou amendement des droits attachés aux Parts Bénéficiaires de cette Classe, cette résolution sera présentée à une assemblée séparée des détenteurs concernés. A chacune de ces assemblées, toutes les dispositions des présents Statuts et de la Loi des Sociétés concernant les assemblées générales des Actionnaires ou leurs procédures s'appliqueront mutatis mutandis.

25.20 Tout avis devant être donné à ou par un Détenteur de Parts selon les Statuts ou le Document d'Emission concerné sera écrit et rédigé tel que prévu dans la Loi des Sociétés pour les avis aux Actionnaires, étant entendu que tant que les Parts Bénéficiaires seront cotées à une bourse de valeurs ou offertes publiquement dans une quelconque juridiction, tout avis aux Détenteurs de Parts sera publié conformément aux lois et réglementations de ces bourses de valeurs et juridictions. Les avis donnés selon les paragraphes précédents entreront en vigueur (a) dans le cas de Parts Bénéficiaires nominatives, le troisième jour suivant la date d'envoi par la poste ou (b) s'il est publié (il peut l'être ou non), à la date de cette publication, ou, s'il est publié plus d'une fois, à la date de la première publication, ou s'il doit être publié dans plus d'un journal, à la date de la première publication dans tous les journaux requis. Tout Détenteur de Parts présent à une réunion de la Société sera à toutes fins considéré comme ayant dûment reçu l'avis de cette réunion et si nécessaire, l'objet de sa convocation. Nonobstant toute disposition des présents Statuts, tout avis devant être donné par la Société à un Détenteur de Parts Bénéficiaires sera remis selon ce qui a été accordé d'avance par ce Détenteur de Parts.

25.21 Conformément au Document d'Emission concerné, les Détenteurs de Parts auront les mêmes droits à l'information concernant la Société que les Actionnaires; ccux-ci cependant seront limités à l'information concernant le Compartiment pour lequel les Parts Bénéficiaires ont été émises.

Art. 26. Instruments financiers sous forme de dette d'un Compartiment. Le Conseil d'Administration pourra décider pour tout Compartiment d'émettre tout type d'Instruments de Dette, dont les modalités seront établies dans le Document d'Emission concerné.

Art. 27. Calcul de la Valeur par Instrument d'un Compartiment.

27.1 La Valeur par Instrument de chaque Classe sera exprimée dans la Devise de Référence (telle que définie dans le Document d'Emission concerné) de la Classe ou du Compartiment concerné et sera calculée à chaque Jour d'Evaluation par l'Agent de Calcul selon les principes de révision généralement acceptés et toujours conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation. La Valeur par Instrument pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité minimum

de la devise concernée, tel que le Conseil d'Administration ou l'Agent de Calcul décideront, selon le cas. Si depuis la détermination de la valeur, un changement important dans les cotations des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables au Compartiment concerné est cotée ou négociée s'est produit, la Société pourra, afin de protéger les intérêts des détenteurs d'Instruments et de la Société, annuler cette première évaluation et procéder à une seconde.

27.2 Les titres, instruments et autres actifs ainsi que les engagements seront évalués à leur juste valeur du marché tel que déterminé de bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration; cette évaluation sera réalisée selon les directives suivantes, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le Document d'Emission concerné:

1. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur totale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Gestionnaire en Investissement estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2. L'évaluation de toute valeur mobilière cotée ou négociée sur une bourse des valeurs sera basée sur le dernier cours connu au Jour d'Evaluation concerné sur le principal marché où cette valeur mobilière est traitée.

3. L'évaluation de toute valeur mobilière négociée sur tout autre marché réglementé sera basée sur le dernier cours connu au Jour d'Evaluation concerné.

4. Dans le cas où les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille d'un Compartiment au jour concerné ne sont ni cotées ni négociées sur une bourse des valeurs ou tout autre marché réglementé, ou si les cours des valeurs mobilières cotées ou négociées sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé, tel que déterminé aux paragraphes 2. ou 3. ci-dessus, ne sont pas représentatifs de ces valeurs mobilières, l'évaluation de ces valeurs mobilières sera basée sur la valeur raisonnable et probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration. En particulier, dans le cas d'une valeur mobilière (position longue) détenue contre et en couverture d'une autre valeur mobilière (position courte), l'évaluation de ces deux valeurs mobilières sera déterminée sur une base cohérente selon des écarts de cotations ou toute autre méthode déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

5. La valeur de liquidation des contrats d'options ou des contrats hors-cote (OTC) non négociés sur une bourse des valeurs ou un autre marché réglementé sera leur valeur de liquidation déterminée sur la même base pour chaque type de contrat différent, conformément aux politiques décidées par le Conseil d'Administration.

6. La valeur de liquidation des contrats sur futures, à terme ou d'option négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera basée sur le dernier cours à terme disponible des bourses de valeur ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats sur futures, à terme ou d'option particuliers sont négociés au nom de la Société; pour autant qu'un contrat sur futures, à terme ou d'option n'a pas pu être liquidé au jour auquel les actifs nets sont déterminés, la base pour déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur que le Gestionnaire en Investissement jugera équitable et raisonnable. Si un contrat sur futures, à terme ou d'option est détenu contre ou en couverture d'un autre contrat sur futures, à terme ou d'option, l'évaluation des deux contrats sera déterminée sur une base cohérente selon des écarts de cotations ou toute autre méthode déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

7. L'évaluation des swaps sera basée sur leur prix du marché tel que déterminé par un agent de cotation sous la surveillance et selon les procédures établies par le Conseil d'Administration. Si des contrats de swap sont détenus contre ou en couverture d'une autre transaction, l'évaluation des deux contrats sera déterminée sur une base cohérente selon des écarts de cotations ou toute autre méthode déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

8. Le Conseil d'Administration peut autoriser l'utilisation de la méthode d'évaluation d'amortissement des coûts pour des valeurs mobilières du marché monétaire à court terme dont la maturité est inférieure à 90 jours. Cette méthode consiste à évaluer une valeur mobilière à son prix d'achat et ensuite prévoir un amortissement constant jusqu'à maturité de tout décompte ou prime, sans tenir compte de l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt sur le prix du marché de la valeur mobilière ou d'un autre instrument. Si cette méthode assure l'exactitude de l'évaluation, il peut y avoir des périodes où la valeur ainsi déterminée sera supérieure ou inférieure au prix que le Compartiment aurait reçu s'il avait vendu ces valeurs mobilières.

9. L'évaluation des transactions de rachat, contre-rachat, prêt et emprunt de titres sera basée sur leur valeur marchande selon les procédures établies par le Conseiller en Investissement. Si ces transactions de rachat, contre-rachat, prêt et emprunt de titres sont détenues contre ou en couverture d'une autre transaction, l'évaluation des deux transactions sera déterminée sur une base cohérente selon des écarts de cotations ou toute autre méthode déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseiller en Investissement. L'évaluation des bénéfices des transactions de rachat, contre-rachat, prêt et emprunt sera basée sur les coûts ou produits y inclus les intérêts courus quotidiennement pendant la durée de la transaction.

10. La valeur des titres émis par des fonds d'investissement de type ouvert sera calculée à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, telle que présentée ou fournie par ces fonds d'investissement de type ouvert ou leurs agents ou, si le Conseil d'Administration considère que cela reflète mieux leur valeur réelle, à leurs dernières Valeurs par Instrument non officielles ou estimées (par exemple, des estimations de valeurs nettes d'inventaires peuvent être fournies par une source de tarification - y compris le gestionnaire en investissement du fonds d'investissement de type ouvert visé - autre

que l'agent administratif du fonds d'investissement de type ouvert visé si elles sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles). La Valeur par Instrument calculée sur base des valeurs nettes d'inventaire non officielles de fonds d'investissement de type ouvert visés peut être différente de la Valeur par Instrument qui aurait été calculée au Jour d'Evaluation donné, sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents administratifs des fonds d'investissement de type ouvert visés. Sans préjudice des droits du Gestionnaire en Investissement établis par les présents Statuts, cette Valeur par Instrument est définitive et obligatoire nonobstant toute évaluation postérieure différente.

11. Les valeurs mobilières ou titres d'un fonds d'investissement de type fermé qui sont cotés sur un marché réglementé ou un système électronique similaire et y sont négociés de manière régulière seront évalués sur base de la valeur actuelle des actifs ou, si la valeur actuelle des actifs n'est pas disponible, sur leur dernier cours de clôture au Jour d'Evaluation concerné ou leur dernier cours de clôture disponible à condition que cette évaluation reflète le prix le plus adéquat.

Le Conseil d'Administration pourra à sa discrétion permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime que cette évaluation reflète mieux la valeur de réalisation équitable de tout actif détenu par un Compartiment.

Les valeurs qui sont exprimées en devises autres que la Devise de Référence seront converties au taux de change en vigueur au Jour d'Evaluation. Pour l'évaluation des actifs, les principes d'évaluation décrits ci-dessus pourront être affectés par le fait que les commissions de performance seront calculées sur la base des profits générés jusqu'au Jour d'Evaluation applicable. Cependant, étant donné que le montant réel de ces commissions sera basé sur la performance des actifs à la fin de périodes déterminées, il est possible que les commissions effectivement payées soient différentes de celles utilisées dans le calcul du Prix de Rachat.

L'évaluation des actifs se base sur l'information (incluant sans limitation, les rapports sur les positions, les extraits de confirmation, les états récapitulatifs, etc.) disponible au moment de cette évaluation en ce qui concerne toutes les positions ouvertes en futures, contrats à terme et options, ainsi que des provisions d'intérêt, de commissions de gestion, de performance, de service et des commissions de courtage. Le Conseil d'Administration peut se baser sur la confirmation des courtiers, des contre-parties financières pour les opérations de gré à gré, pour la détermination de la valeur des actifs détenus par le Compartiment.

Art. 28. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur par Instrument.

28.1 Pour chaque Classe d'Instruments, la Valeur par Instrument sera calculée de temps en temps par l'Agent de Calcul sous la responsabilité du Conseil d'Administration à chaque Jour d'Evaluation (ou si les Jours d'Evaluation n'ont pas été déterminés dans le Document d'Emission concerné, selon une fréquence décidée par le Conseil d'Administration conformément à la loi et aux réglementations applicables).

28.2 La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur par Instrument de toute Classe d'Instruments particulière ainsi que l'émission et le cas échéant le rachat de ses Instruments lors de circonstances établies dans le Document d'Emission concerné.

Art. 29. Assemblées des Détenteurs d'Instruments d'une Classe Particulière.

29.1 Les Détenteurs d'Instruments d'une ou plusieurs Classes émise(s) par un Compartiment pourront prendre part aux assemblées de cette Classe afin de prendre toute décision qui concerne exclusivement cette Classe.

29.2 De plus, les Détenteurs d'Instruments d'une Classe pourront à tout moment tenir des assemblées générales afin de prendre toute décision qui concerne exclusivement cette Classe.

29.3 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les présents Statuts ou dans le Document d'Emission concerné, les dispositions de l'Article 17 s'appliqueront aux assemblées de ces Classes et en particulier en ce qui concerne le fait qu'un cinquième des détenteurs d'une Classe de Parts Bénéficiaires peut demander au Conseil d'Administration par écrit de convoquer une assemblée de Classe.

29.4 Chaque Instrument d'une Classe particulière a droit à un vote, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les Statuts et le Document d'Emission concerné.

29.5 Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts ou le Document d'Emission concerné, les décisions de l'assemblée générale des Détenteurs d'Instruments d'une Classe sont prises à la majorité simple des Instruments présents ou représentés et votants.

29.6 Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires affectant les droits des Détenteurs d'Instruments d'une Classe ne sera prise valablement que si elle est confirmée par une décision de l'assemblée générale des Détenteurs d'Instruments de cette(ces) Classe(s).

Section 5 - Comptes, Dividendes et Distributions

Art. 30. Réviseur d'entreprises.

30.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront auditées par des réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration et rémunérés par la Société.

30.2 Les réviseurs d'entreprises réaliseront toutes les tâches tel que prévues dans la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

30.3 Les états financiers de la Société seront libellés en euros.

Art. 31. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 32. Réserves de Capital Obligatoires - Dividendes et Distributions.

32.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de tout Compartiment cinq pour cent qui seront affectés à la réserve légale prévue par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve supplémentaire sera égale ou supérieure à dix pour cent du capital social émis, tel que ce capital est augmenté ou diminué de temps en temps/capital qui est augmenté ou diminué de temps en temps.

32.2 L'assemblée générale des Actionnaires constituée par Compartiment décidera de l'affectation des bénéfices du Compartiment et de temps à autre déclarera les dividendes et distributions de ces montants ou autorisera le Conseil d'Administration à les payer. Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration pourra décider de temps à autre de payer des dividendes intérimaires. Par la conversion des bénéfices nets en capital et réserves, l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment pourra distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en liquide ou déclarer des dividendes ou distributions en nature ou autoriser le Conseil d'Administration à les payer. Les dividendes et autres distributions peuvent également être payés à partir des bénéfices non distribués des années antérieures.

32.3 Les dividendes et distributions déclarées pourront être payées en euro ou en toute autre devise que le Conseil d'Administration choisira et lorsqu'il le décidera. Le Conseil d'Administration pourra effectuer un dernier calcul du taux de change applicable aux fonds disponibles pour ces dividendes ou distributions dans la devise de paiement.

32.4 Tous les dividendes ou distributions déclarés mais non réclamés par un Actionnaire dans un délai de cinq ans à compter du jour de sa déclaration sera perdu par l'Actionnaire et reviendra à la Société ou au Compartiment concerné, selon le cas. Le Conseil d'Administration aura tout pouvoir de temps en temps pour prendre toute mesure nécessaire afin de mettre au point cette réversion et d'autoriser ces mesures au nom de la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés ou des distributions réalisées par la Société mais détenues par elle au nom d'Actionnaires.

32.5 Les paiements de dividendes et autres distributions relatifs aux Actions d'un Compartiment et aux Parts Bénéficiaires seront réalisés conformément au Document d'Emission concerné. En cas de divergence entre les dispositions du présent Article et celles du Document d'Emission, les dispositions du Document d'Emission prévaudront.

Section 6 - Divers

Art. 33. Amendements des Statuts. Les présents Statuts pourront être amendés par une assemblée générale des Actions de Fondateur soumise aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés et les conventions des Actionnaires. Toute modification affectant les droits et obligations des Actions d'un Compartiment demandera également la tenue d'une assemblée générale de ces Actions d'un Compartiment.

Art. 34. Loi Applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les Actions de Fondateur émises ont été souscrites comme suit:

	Actions de Fondateur
1) ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 1	309
2) ALPHA CHARITABLE TRUST N ° 2	<u>1</u>
Total	310

Les Actions ont été entièrement libérées par le paiement en espèces sans prime d'émission, de sorte que la Société peut dès maintenant disposer librement de la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-), preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Constatations

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées aux Articles 26 27 de la Loi des Sociétés, ont été observées.

Estimation des frais de constitution

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution, sont estimés à approximativement € 5.000,-.

Assemblée Générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une durée de cinq années jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012:

1) Théo Meder, né le 7 septembre 1952 à Diekirch, Luxembourg, Director, BANQUE DE LUXEMBOURG, résidant professionnellement à Luxembourg,

2) Nico Thill, né le 9 novembre 1968 à Pétange, Luxembourg, Head of INVESTMENT FUND SERVICES, BANQUE DE LUXEMBOURG, résidant professionnellement à Luxembourg

3) Guillaume Binnendijk, né le 8 juillet 1979 à Strasbourg, France, Delegate Director, CIGOGNE MANAGEMENT S.A., résidant professionnellement à Strasbourg

4) Joffrey Czurda, né le 11 mars 1981 à Sarrebourg, France, Delegate Director, CIGOGNE MANAGEMENT S.A., résidant professionnellement à Strasbourg

5) Pierre Delandmeter, né le 26 mars 1959 à Uccle, Belgique, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le siège social est fixé au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants, les mandataires ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007. Relation: LAC/2007/15134. - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081130/242/1693.

(070095461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Martain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 63.671.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARTAIN SA, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.671, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 433 du 16 juin 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Björn Meuer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yves Tumba Mwana, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme Bach, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cent (2.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision d'insérer un nouvel alinéa à l'article 2 des statuts ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration à tous pouvoirs pour transférer le siège social de la société en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg».

2.- Suppression de la valeur nominale des 2.100 actions existantes.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de quarante-deux euros et trente-six cents (EUR 42,36) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinquante-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 52.057,64) à cinquante-deux mille cent euros (EUR 52.100,-) par un versement en numéraire.

4.- Modification subséquente des dispositions de l'article 5, premier alinéa, des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cinquante deux mille cent euros (52.100,- euros) représenté par deux mille cent actions (2.100) sans indication de valeur nominale».

5.- Insertion d'un nouvel article 12 bis lequel aura la teneur suivante:

«L'Assemblée générale des actionnaires devra donner son autorisation préalable à toute décision appelée à être prise par le Conseil d'administration ayant pour objet la cession, ou la mise en garantie de tout actif ayant une valeur supérieure ou égale à cinquante mille euros».

6.- Décision de transférer le siège social de la société au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 2 des statuts ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration à tous pouvoirs pour transférer le siège social de la société en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des deux mille cent (2.100) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quarante-deux euros et trente-six cents (EUR 42,36) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinquante-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 52.057,64) à cinquante-deux mille cent euros (EUR 52.100,-) par apport en numéraire de la somme de quarante-deux euros et trente-six cents (EUR 42,36) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'échange des deux mille (2.100) actions de l'ancienne valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinquante-deux mille cent euros (EUR 52.100,-) représenté par deux mille cent (2.100) actions sans indication de valeur nominale».

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 12 bis lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 12bis.** L'Assemblée générale des actionnaires devra donner son autorisation préalable à toute décision appelée à être prise par le Conseil d'administration ayant pour objet la cession, ou la mise en garantie de tout actif ayant une valeur supérieure ou égale à cinquante mille euros».

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Meuer, Y. Tumba, J. Bach, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, Relation: LAC/2007/7019. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078821/242/89.

(070086950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

RBI GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.219.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sieben, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

Sind erschienen:

1.- Herr Robert Proch, Geschäftsführer, wohnhaft in D-46242 Bottrop, Eichendorffstrasse 43.

2.- Herr Hans Joachim Hippler, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66292 Riegelsberg/ Walpershofen, Greislingstrasse 6.

Die Komparenten sub 1 +2) sind hier vertreten durch Herrn Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund zweier Vollmachten unter Privatschrift vom 12. Juni 2007,

welche Vollmachten, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varieter unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigebogen bleiben, um mit derselben ein registriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RBI GmbH, mit Sitz in L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 111.219 (NIN 2005 2429 030), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 14. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 248 vom 3. Februar 2006.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfundzwanzig tausend Euro (€ 25.000,-), beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Robert Proch, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Hans Joachim Hippler, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft RBI GmbH, mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am Hauptsitz der Muttergesellschaft aufbewahrt werden, nämlich: D-66359 Bous, Saarstrasse.

Weiterhin erklären die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 juin 2007, Relation: ECH/2007/686. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 2. Juli 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007077410/201/54.

(070084962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Protrust International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.542.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 mai 2007 que:

1. La démission du Commissaire KPMG FIDES PEAT AUDIT, ayant son siège social à Lugano (Suisse) a été acceptée.
2. La société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été élu Commissaire, en remplacement de KPMG FIDES PEAT AUDIT.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007065992/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Cabot Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.251.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juin 2007

1. Le siège social est transféré de L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame à, L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Monsieur Bas Schreuders a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur David Sana, maître en droit, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
4. Monsieur Frank Welman a démissionné de son mandat d'administrateur.
5. Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, né le 31 juillet 1972 à Metz (France), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
6. Madame Nancy Bleumer a démissionné de son mandat d'administrateur.
7. Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
8. La société à responsabilité limitée ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISE S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
9. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CABOT HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077646/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08349. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070084494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Eragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 128.959.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 25 juin 2007 que:

- PALLISTER HOLDINGS LIMITED, 9 Columbus Centre, Pelican Drive Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques cède ses 500 actions.

- INVERSIONS, GESTIONS I ESTUDIS S.A, av. Santa Coloma, num. 56, Xalet La Roureda, parroquia d'Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, reçoit 464 actions de PALLISTER HOLDINGS LIMITED.

- ELECTRON S.A., av. Fiter i Rossell, n°4 bis, Edifici Centre de Negoci, planta 0, AD700 Escaldes-Engordany, Principauté d'Andorre, reçoit 36 actions de PALLISTER HOLDINGS LIMITED

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076835/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10312. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070084071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gallions Reach (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 483.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.646.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 novembre 2006, que The Governor and Company of the BANK OF IRELAND, constituée et régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland, a transféré vingt-mille sept cent cinquante-deux (20.752) parts sociales de Catégorie C qu'elle détenait dans la Société à:

- GALLIONS REACH (IRELAND) LIMITED, une limited Company, constituée et régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Irlande, enregistrée au Companies Registration Office de Dublin sous le numéro 375275.

Cinq mille huit cent dix (5.810) parts sociales de Catégorie C

- GALLIONS REACH (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.646.

Quatorze mille neuf cent quarante-deux (14.942) parts sociales de Catégorie C.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

GALLIONS REACH (IRELAND) LIMITED

3.418 (trois mille quatre cent dix-huit) parts sociales de Catégorie A

5.810 (cinq mille huit cent dix) parts sociales de Catégorie C

GALLIONS REACH (LUX) S.à r.l.

14.942 (quatorze mille neuf cent quarante-deux) parts sociales de Catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

GALLIONS REACH (LUX) S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007077399/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07237. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

L'Ounado Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.840.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 mai 2007

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 3) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Philippe Toussaint, employé privé, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 5) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 6) Monsieur André Wilwert, expert-comptable, né le 24 février 1951 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour L'OUNADO PROPERTY S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076836/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Santus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 64.846.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Eric Giacometti (Annexe 1) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juin 2007.
Le conseil d'administration
M. La Rocca / S. Desiderio
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077634/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Michael Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.487.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 février 2007

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- a. Monsieur Emmanuel de Croÿ demeurant professionnellement à 20, route de Prés-bois CH-1215 Genève,
- b. Monsieur Charles Orsini demeurant 28, impasse des marguerite F-83700 St Raphaël
- c. Monsieur Jean-Paul Orsini demeurant ancienne route d'Italie la tour de Mare F-83600 Fréjus.

Les mandats ainsi attribués expireront à l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

2. L'assemblée Générale décide le renouvellement de la société BCCB INCORPORATED Ltd ayant son siège social à Ajeltake Island MH9696 1405 Majuro Trust Company Complex Iles de Marschall au poste de Commissaire aux comptes.

Le mandat ainsi attribué expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076970/4181/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Cimabue Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.952.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 mai 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

CIMABUE SICAV

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007077929/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Immobilière de l'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.207.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 juin 2007.

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur David Keogh de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Roger Zannier, demeurant à CH-1223 Coligny (Suisse), 2, Place de Trainant. Le mandat ainsi donné viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DE L'EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076971/4181/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Trizec 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.220.

1) Le siège social de l'associé unique de la Société, la société TRIZEC S.à r.l., a été transféré au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

2) OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, a été radiée de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la constitution de la Société en date du 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076972/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Fraxinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.980.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 juin 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société FRAXINUS SA (RCS B 54 980) ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg -11, boulevard Royal.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme

A. Dillmann

Le liquidateur

Référence de publication: 2007077653/3767/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00811. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Trizec 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.668.

1) Le siège social de l'associé unique de la Société, la société TRIZEC S.à r.l, a été transféré au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

2) OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, a été radiée de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la constitution de la Société en date du 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076974/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Soceurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 15 juin 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

Signature

J. Quintus

Président

Signature

Référence de publication: 2007076975/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.648.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 30 mai 2007 que:

La société anonyme UNITED CAPITAL CONTROLLERS avec son siège social au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg a été nommé Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 en remplacement de Monsieur Alaric James Nursey démissionnaire avec effet immédiat

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007076976/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Audhumla S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.750.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société AUDHUMLA SA qui s'est tenue en date du 15 mai 2007 que:

Monsieur Anton Baturin, avec pour adresse professionnelle au 6, avenue J-P Pescatore; L-2324 Luxembourg à été nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012, en remplacement de Monsieur Richard Wright démissionnaire avec effet à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007076978/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 25 avril 2007

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008:

* M. Christian Ferry, comme Président et membre du Conseil

* M. Andrea Fincato, comme membre du Conseil

* Mme Isabelle Asseray, comme membre du Conseil

- Sont élus au Conseil d'Administration à partir du 25 avril 2007 pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008:

* M. Stefano Ambrogi, comme membre du Conseil

Via Magatti, 2, CH-6901 Lugano, Suisse

* M. Luca Di Biasi, comme membre du Conseil

Via Magatti, 2, CH-6901 Lugano, Suisse

- Mandat non renouvelé à partir du 25 avril 2007:

* M. Marco Rinaldi, comme membre du Conseil

- Réélection de ERNST & YOUNG S.A. à partir du 25 avril 2007 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour MULTI OPPORTUNITY SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schuetz / M. Dinklage

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007077540/1360/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Prentice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 65.143.

—
Extrait de résolutions

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 4 juin 2007, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Onelio Piccinelli (Annexe 1) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

PRENTICE S.A.

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077633/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.651.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2007

Le siège social de la société est transféré du L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 17 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FREO FINANCIAL & REAL ESTATE OPERATIONS S.à.r.l.

FIDEOS

Signature

Référence de publication: 2007077635/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Bureaucom Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 44.994.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 juin 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société BUREAUCOM SARL (RCS B 44 994) ayant eue son siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme
A. Dillmann
Le liquidateur

Référence de publication: 2007077656/3767/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00806. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Socogip Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 87.656.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2007, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions suivantes ont été acceptées:

- M. Luc Heyse, en sa qualité d'administrateur
- Melle Sabrina Heyse, en sa qualité d'administrateur
- M^e Philippe Marchal, en sa qualité d'administrateur
- M. François David, en sa qualité de commissaire aux comptes

2) Ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

Conseil d'administration:

- Paul Lutgen, né à Consthum le 15 mai 1942, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Luc Braun, né à Luxembourg le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 61266, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42889

3) Le siège social de la société a été transféré du 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007077643/504/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Sofadem Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 124.784.

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 19 juin 2007, la décision suivante a été prise:

Le siège de la société est transféré du 20, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007077642/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Troop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 7, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.013.

—
Par jugement du 21 juin 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société TROOP SARL (RCS B35 013) ayant eue son siège social à L-2327 Luxembourg, 7, Montée de la Pétrusse.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme

A. Dillmann

Le liquidateur

Référence de publication: 2007077651/3767/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00813. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

RV2G Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 53.341.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 juin 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société RV2G COMMUNICATIONS SA (RCS B 53 341) ayant eue son siège social à L-2430 Luxembourg - 26, rue Michel Rodange.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme

A. Dillmann

Le liquidateur

Référence de publication: 2007077659/3767/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00819. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Finzeta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 18.013.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société FINZETA SA, ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

J. Niclou

Le liquidateur

Référence de publication: 2007077663/7872/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00841A. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Paryseine (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.452.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 22 mai 2007

Le 22 mai 2007, l'Associé Unique de EUROSQUARE (LUX 2) S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- *de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;

- *d'accepter la démission de:

- Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;

- Monsieur Robert Kimmels, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;

- *de nommer:

- Monsieur Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;

- Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} mai 2007;

Luxembourg, le 25 mai 2007.

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007077636/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.**Carrelages Durazzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 36.711.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

René Durazzi, commerçant, né à Fossombrone (Italie), le 12 novembre 1946, demeurant à F-54870 Villers-la-Chèvre, 21, rue de Longwy.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- CARRELAGES DURAZZI S.à r.l., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 36.711, constituée suivant acte Georges d'Huart de Pétange en date du 19 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 379 du 11 octobre 1991, modifiée suivant procès-verbal d'assemblée générale ordinaire sous seing privé du 31 janvier 1997, publié au dit Mémorial, Numéro 226 du 7 mai 1997, modifiée suivant acte Gérard Lecuit de Hesperange du 3 avril 1998, publié au dit Mémorial, Numéro 536 du 23 juillet 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 28 septembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 255 du 14 février 2002.

- Son capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile du comparant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Durazzi, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2007, Relation: EAC/2007/6386. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 juin 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007077494/223/42.

(070085034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.253.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007077631/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10093. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pipe Investments Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.036.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077632/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10091. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Emco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.541.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007077640/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Azurdiffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.034.

—
Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2007, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions suivantes ont été acceptées:

- ACOFI S.A., RCSL N ° B 91523, 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg en sa qualité d'administrateur
- M. Luc Heyse, 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué
- M. Jacques Fostier, 26, Grand-Rue, B-6637 Fauvillers, en sa qualité d'administrateur
- NASSAU MANAGEMENT LTD, Sheffield (UK), en sa qualité de commissaire aux comptes

2) Ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

Conseil d'administration:

- M. Philippe Demange, demeurant rue Fond des Vaux, 120, B-6890 Libin, Administrateur;
- M. Richard Demange, demeurant rue de Hollerich, 63, L-1741 Luxembourg, Président et Administrateur-délégué;
- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42889

3) Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007077641/504/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

ROUCOM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.086.

—
Par jugement du 21 juin 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société ROUCOM LUXEMBOURG SA (RCS B 69 086) ayant eu son siège social à L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme
A. Dillmann
Liquidateur

Référence de publication: 2007077649/3767/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00816. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Société Générale de l'Euro-Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.038.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, Vie section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société SOCIETE GENERALE DE L'EURO-AUTOMOBILE SA ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, bdl Prince Henri.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

J. Niclou

Le liquidateur

Référence de publication: 2007077664/7872/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00840. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Café Beim Jos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 77-79, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 80.720.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077757/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05776. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Anasco Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 14.859.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077766/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10046. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Abtimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.827.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007077768/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10044. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Real Estate Investor Fund 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.323.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 1 S.à r.l.

J. Rossi
Gérant

Référence de publication: 2007077769/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08670. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Morgan Stanley Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration
Signature

Référence de publication: 2007077770/13/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09425. - Reçu 176 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Sambonnevoie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 28.657.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mai 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

- SAMBONNEVOIE S.A., ayant eu son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme
M. Ries
Le liquidateur

Référence de publication: 2007077628/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.
